



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP(DEPI)/MED IG.23/Inf.5



UNEP



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

31 octobre 2017
Original : anglais

20^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à
la Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017

Points 3 de l'ordre du jour : Décisions thématiques

Point 4 de l'ordre du jour : Programme de travail et Budget pour 2018-2019

Point 5 de l'ordre du jour : Session ministérielle

Rapport de la 17^{ème} Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2017



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.441/9



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

25 août 2017
Original: anglais

17^{ème} Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

Athènes (Grèce), 4-6 juillet 2017

Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

Rapport de la 17e réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2017

Table des matières

	Pages
Rapport	1-14
Annexes	
Annexe I Liste des participants	
Annexe II Discours et allocutions de bienvenue	
Annexe III Ordre du jour	
Annexe IV Ensemble d'indicateurs pour le suivi de la SMDD 2016-2025	
Annexe V Rapports de la session interactive axée sur les initiatives phares de la SMDD, les bonnes pratiques, les actions nationales et régionales dans le cadre du point 5 de l'ordre du jour	
Annexe VI Conclusions générales des trois Parties contractantes volontaires ayant participé à la phase pilote 2016-2017 du SIMPEER	

Introduction

1. La 17^{ème} Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) s'est tenue du 4 au 6 juillet 2017 à Athènes et a été généreusement accueillie par le Gouvernement grec, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention de Barcelone/Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM).

Participation

2. La liste des participants figure à l'annexe I.

I. Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la réunion

3. La Présidente du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, Mme Christina Baritaki, a prononcé une allocution de bienvenue au nom du Ministre hellénique de l'Environnement et de l'Energie. Elle a pris acte des travaux de la CMDD en matière de promotion d'un modèle de développement durable à la fois holistique et équilibré, qui intègre les dimensions sociales, économiques et environnementales, à travers des mesures concrètes et pratiques prises à l'échelle méditerranéenne. Elle a également mentionné que la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 (SMDD 2016-2025) représente un pont entre l'Agenda 2030 mondial et l'échelon national afin de promouvoir des changements structurels ayant une incidence positive sur les économies locales, la société et l'environnement. L'intégralité du discours figure à l'annexe II.

4. Dans son allocution liminaire, le président sortant du Comité de pilotage de la CMDD, M. Rachid Firadi, élu lors de la 16^{ème} Réunion de la CMDD à Marrakech (Maroc) en juin 2015, a souligné que la CMDD a gagné en dynamisme du fait de l'adoption de la SMDD 2016-2025 et de la réforme constitutive de la CMDD (Décisions IG.22/2 et IG.22/17 de la CdP 19), grâce à l'efficacité du test pilote du mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) et à la préparation du tableau de bord du développement durable en Méditerranée, entre autres initiatives et activités entreprises par les membres de la CMDD, les partenaires du PAM et le Secrétariat. L'intégralité du discours figure à l'annexe II.

5. Le Coordonnateur du PNUE/PAM, M. Gaetano Leone, a également salué les participants et a rappelé que la 19^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (CdP 19, Athènes, Grèce, 9-12 février 2017) a confirmé que le système PNUE/PAM-Convention de Barcelone reste le seul cadre régional juridiquement contraignant en Méditerranée, et qu'il est extrêmement pertinent et efficace pour mettre en œuvre des politiques de développement durable et des actions concrètes sur les priorités convenues aux niveaux mondial, régional et sous-régional. Il a souligné que la CMDD est, à cet égard, un organe primordial bénéficiant d'un soutien total et croissant de la part du Secrétariat. L'intégralité du discours figure à l'annexe II.

II. Point 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles

A. Élection du Comité de pilotage

B. Adoption de l'ordre du jour provisoire

C. Organisation des travaux

6. Conformément à son Règlement intérieur, la CMDD a élu son Comité de pilotage, présenté plus bas.

7. La Présidente du nouveau Comité de pilotage de la CMDD a suggéré que, selon les besoins, le Comité consultera les membres du précédent Comité de pilotage de la CMDD, à travers des arrangements informels, afin d'apporter une réponse appropriée à la question de la continuité.

8. L'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat, qui figure dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.441/1 et est annoté dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.441/2, a été examiné et adopté par la CMDD. L'ordre du jour figure à l'annexe III.

Conclusions :

9. La CMDD a exprimé sa gratitude au Président sortant du Comité de pilotage de la CMDD, M. Rachid Firadi (Maroc).

10. La CMDD a élu son Comité de pilotage pour la période intersession allant de juillet 2017 à juin 2019, sur la base d'une répartition géographique équitable et parmi les différents groupes, conformément à la Règle 17 du Règlement intérieur de la Commission, comme suit :

- **Présidente : Mme Maria Papaioannou (Grèce) ;**
- **Vice-Présidente : Mme Ilda Shahu (Albanie) ;**
- **Vice-Présidente : Mme Rotem Shamay (Israël) ;**
- **Vice-Président : M. Lotfi Ben Said (Tunisie) ;**
- **Vice-Présidente : Dr. Dionysia Theodora Avgerinopoulou (COMPSUD – Groupe des Parlementaires) ;**
- **Vice-Présidente : Mme Christina Fossi (Med-SDSN - Groupe de la communauté scientifique) ; et**
- **Rapporteur : Dr. Emad Adly (RAED - Groupe des Parties prenantes socio-économiques).**

11. La Commission méditerranéenne du développement durable a encouragé le Secrétariat à lancer, en temps utile avant la prochaine réunion de la CMDD, un appel à tous les membres de la CMDD sur leur intérêt à rejoindre le Comité de pilotage de la Commission.

III. Point 3 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les travaux et progrès réalisés pour la mise en œuvre des Recommandations de la 16^{ème} Réunion de la CMDD

12. Le document de travail relatif à ce point de l'ordre du jour, UNEP(DEPI)/MED WG.441/3 « État d'avancement des travaux réalisés depuis la 16^{ème} Réunion de la CMDD » a été présenté par M. Gaetano Leone, le Coordonnateur du PNUE/PAM.

13. La CMDD a réagi de manière très positive à la participation et aux travaux de sensibilisation du Secrétariat dans les événements mondiaux où les questions méditerranéennes ont bénéficié d'une attention particulière.

14. Les membres de la CMDD ont souligné la nécessité d'investir davantage dans les synergies avec des initiatives et des organismes régionaux et sous-régionaux, notamment l'Initiative pour le développement durable dans la région arabe, la Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne, la Convention pour la protection de la mer Noire contre la pollution (Convention de Bucarest), etc.

15. Le Centre MEPIELAN a noté que le rapport sur l'état d'avancement devrait faire référence à l'Objectif de développement durable 16 (ODD 16) qui est de nature transversale, conformément à l'Objectif 6 de la SMDD sur la gouvernance, tout en soulignant la nécessité d'accorder plus d'importance à la dimension institutionnelle (politique et juridique). Le Centre MEPIELAN a aussi rendu compte de ses actions en faveur de la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 et liées aux ODD.

Conclusions :

16. La CMDD s'est félicitée du rapport présenté par le Coordonnateur du PNUE/PAM et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de la 16^{ème} Réunion de la Commission. La prise en compte des recommandations de la 16^{ème} Réunion de la CMDD dans les Décisions de la CdP 19 montre la pertinence de la Commission en tant qu'organe consultatif auprès des Parties contractantes.

17. Les membres de la CMDD ont souligné la nécessité d'investir davantage dans la création de synergies avec des initiatives et des organismes régionaux et sous-régionaux.

IV. Point 4 de l'ordre du jour : Du global au régional : mettre en œuvre l'Agenda 2030 et ses Objectifs de développement durable

A. Réflexion sur les développements globaux les plus récents

18. M. Gaetano Leone, le Coordonnateur du PNUE/PAM, a présenté les progrès réalisés en matière de développement durable, depuis les ODD au niveau mondial et le travail de l'ONU Environnement jusqu'au système PAM aux niveaux régional et national.

19. Il a rappelé le rôle crucial de l'Agenda 2030 et de ses ODD, et a noté qu'il existe une concordance entre l'Agenda 2030 et ses ODD au niveau mondial, la SMDD 2016-2025 au niveau régional, et les Stratégies nationales de développement durable (SNDD) au niveau national.

20. Il a également souligné les efforts de la France et du Maroc, en tant que pays hôtes, pour les réalisations remarquables de la CdP 21 (Paris, 2015) et de la CdP 22 (Marrakech, 2016) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

21. Il a rappelé que la *Conférence des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'ODD 14*, tenue du 5 au 9 juin 2017 à New York (États-Unis), a récemment confirmé le ferme engagement de la communauté internationale à inverser le déclin de la santé des océans au bénéfice des populations, de la planète et de la prospérité. La quatrième Conférence de haut niveau « *Notre Océan* », qui se tiendra les 5 et 6 octobre 2017 à Malte, sera l'occasion de traduire cet engagement en actions supplémentaires au niveau méditerranéen.

22. Une session spécifique organisée au titre de ce point de l'ordre du jour visait à favoriser l'échange d'expériences entre les Parties contractantes ayant participé aux Examens nationaux volontaires (VNR) dans le cadre du Forum politique de haut niveau de l'ONU sur le développement durable (HLPF), organisé en 2016 (Égypte, France, Monténégro, Maroc et Turquie) et en 2017 (Chypre, Italie, Monaco et Slovénie), et les autres membres de la CMDD.

23. Cette session a donné un aperçu général du processus de VNR, de sa contribution à l'apprentissage mutuel entre les pays méditerranéens et de sa pertinence pour le mécanisme d'examen par les pairs mis en œuvre sous l'égide du PAM (SIMPEER). Des membres de la CMDD représentant les Parties contractantes ont partagé les leçons tirées de leurs VNR respectifs. Ils ont souligné que le SIMPEER s'apparente davantage à l'approche d'examen par les pairs que les VNR, tout en mentionnant que les VNR réalisés dans le cadre du HLPF constituent une source d'inspiration extrêmement pertinente pour mieux aligner le SIMPEER sur l'Agenda 2030 et répondre aux besoins des pays en matière de transposition des ODD dans les législations et politiques nationales. En d'autres termes, les VNR (au niveau mondial) et le SIMPEER (au niveau régional) peuvent se compléter pour favoriser la recherche pratique du développement durable au niveau national, et de telles synergies devront être recherchées à l'avenir.

24. Mme Janet Kabebere-Macharia, la cheffe de l'Unité en charge des questions de genre et des sauvegardes de la Division des politiques et programmes du PNUE, a fourni un aperçu de l'intégration des considérations de genre dans les ODD, et plus particulièrement les ODD liés à l'environnement.

25. Elle a expliqué en quoi l'égalité des sexes doit être considérée comme un multiplicateur de la durabilité environnementale. Elle a rappelé que la dignité des individus est fondamentale et que les ODD devraient être atteints pour toutes les nations, pour toutes les personnes et pour tous les segments de la société, en accordant la priorité aux personnes qui sont le plus laissées pour compte. Elle a

également estimé que le principe clé « *Ne pas faire de laissés-pour-compte* » est bien reflétée dans l'approche inclusive des Objectifs 2 et 5 de la SMDD.

26. La discussion a soulevé la question de l'absence de données désagrégées (par exemple dans le tableau de bord du développement durable en Méditerranée) pour surveiller l'égalité des sexes et les aspects du développement durable liés à l'inclusion sociale.

Conclusions :

27. La CMDD s'est félicitée de la contribution du système PNUE/PAM aux récents événements mondiaux et régionaux qui ont mis en évidence la pertinence de la dimension régionale et ont permis d'accorder une attention accrue aux travaux relatifs au développement durable en Méditerranée et à la visibilité et l'impact du système PNUE/PAM.

28. La CMDD a salué l'échange d'expériences entre les Parties contractantes représentées à la réunion et ayant participé aux Examens nationaux volontaires (VNR) dans le cadre du Forum politique de haut niveau (HLPF) en 2016 et en 2017 (Égypte, France, Monténégro, Maroc, Turquie et Slovénie). Ces expériences doivent être considérées comme un mécanisme efficace pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et comme une source d'inspiration pour les autres pays méditerranéens qui souhaitent prendre part au processus.

29. La CMDD a invité les Parties contractantes qui envisagent de soumettre leurs VNR à suivre un processus qui implique véritablement les parties prenantes pertinentes (c'est-à-dire les autorités locales, les ONG, le secteur privé, les universités/scientifiques, etc.) pendant toute la durée du processus.

30. La CMDD a souligné la valeur des initiatives conçues et mises en œuvre aux niveaux régional et sous-régional et la nécessité d'établir des liens plus étroits avec le HLPF.

31. La CMDD a recommandé de renforcer l'implication des membres de la Commission et de tous les acteurs méditerranéens dans le nexus « genre, environnement et ODD ». La CMDD a recommandé que cette question continue de bénéficier d'une attention dans les activités de la Commission.

B. Considérations de durabilité dans le Programme de travail 2018-2019 du PAM

32. Le document de travail relatif à cette session, UNEP(DEPI)/MED WG.441/4 "Considérations de durabilité dans le Programme de travail 2018-2019 du PAM", a été présenté par Mme Tatjana Hema, Coordonnatrice adjointe du PNUE/PAM.

33. Conformément au mandat de la CMDD, c'est-à-dire « *Formuler des opinions au sujet du programme de travail global du PAM ainsi que du fonctionnement de l'Unité de coordination et des CAR en vue d'intégrer les considérations liées au développement durable dans l'ensemble du système du PAM/Convention de Barcelone* » (Décision IG.22/17), les membres de la CMDD ont été invités à donner leur avis sur le document de travail décrivant le projet de Programme de travail 2018-2019 du PAM.

34. Les membres de la CMDD ont apprécié la clarté de la présentation du Programme de travail 2018-2019 du PAM, qui englobe des sujets liés à des protocoles spécifiques tels que les Protocoles Tellurique et GIZC (en ligne) et des sujets plus transversaux tels que la CPD ou le changement climatique (en colonne). Ils ont souligné la nécessité cruciale d'intégrer de manière équilibrée les trois dimensions du développement durable pour chacun des thèmes de la Stratégie à moyen terme (SMT) 2016-2021. Ils ont également noté que des améliorations en termes de développement social et économique sont également nécessaires afin de rendre fructueux l'investissement du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone dans la promotion de la durabilité environnementale et des thèmes liés à l'environnement. Par exemple, les objectifs de dépollution dépendent fortement de politiques intelligentes de tarification des services de gestion des déchets, en tenant compte des considérations sociales telles que le soutien aux groupes les plus pauvres de la société. À cet égard, il est important que le Programme de travail 2018-2019 du PAM prête attention aux partenariats avec les acteurs socioéconomiques et le secteur privé.

Conclusion :

35. La CMDD a apprécié l'effort du Secrétariat et a estimé que le document de travail décrivant le projet de Programme de travail 2018-2019 du PAM tient compte des considérations de durabilité de manière adéquate. Elle a ensuite affirmé qu'elle serait favorable à son approbation par les Points focaux nationaux du PAM.

V. Point 5 de l'ordre du jour : Mise en œuvre et suivi de la SMDD 2016-2025 - Bonnes pratiques et défis rencontrés

A. Plan de mise en œuvre et de suivi de la SMDD 2016-2025

36. Le document de travail relatif à ce point de l'ordre du jour, UNEP(DEPI)/MED WG.441/5 « Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 (SMDD 2016-2025) : plan de mise en œuvre et de suivi », a été présenté par le Secrétariat. Ce document visait à faire connaître le calendrier général du plan de mise en œuvre et de suivi de la SMDD 2016-2025 et à stimuler les contributions des membres de la CMDD au sujet de leurs actions dans ce calendrier.

37. La mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 devant être le résultat d'un effort collectif de tous et allant au-delà des responsabilités du Secrétariat, les membres de la CMDD ont été invités à rapporter sur leurs efforts et plans, tant collectifs qu'individuels, pour soutenir la mise en œuvre et le suivi de la SMDD 2016-2025 et des activités de la CMDD.

38. La CMDD a estimé que, au regard du caractère évolutif de ce document, le Plan de mise en œuvre et de suivi de la SMDD 2016-2025 doit continuellement être actualisé avec les contributions de la CMDD, du Secrétariat et des parties prenantes concernées, à travers une meilleure appropriation par tous les membres.

39. La CMDD a confirmé que la participation et le rôle actif de toutes les parties prenantes joueront un rôle décisif dans la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025, avec le soutien et les contributions du Secrétariat le cas échéant. La CMDD est une structure majeure d'appui à la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 dans le cadre du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone. Par conséquent, les efforts collectifs de la CMDD dans son ensemble et la responsabilité individuelle de ses membres, des partenaires du PAM et des observateurs sont primordiaux pour une entreprise commune et réussie.

Conclusions :

40. La CMDD a examiné le Plan de mise en œuvre et de suivi de la SMDD 2016-2025 et l'a considéré comme vu un document évolutif.

41. Les membres de la CMDD ont convenu d'apporter des contributions en fonction de leurs responsabilités et domaines d'expertise pour la réalisation du Plan de mise en œuvre et de suivi de la SMDD 2016-2025, notamment en ce qui concerne l'état d'avancement, afin de permettre à tous les membres de la Commission et au Secrétariat de disposer d'un état des lieux le plus complet possible. À cette fin, le Secrétariat transmettra un document ou un tableau aux membres de la CMDD, dans lequel ils consigneront les activités pertinentes qu'ils entreprennent.

42. La réunion a réaffirmé que la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 est le résultat d'un un effort collectif et d'une collaboration entre tous les membres de la CMDD, le Secrétariat et les parties prenantes méditerranéennes.

B. Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) des stratégies nationales pour le développement durable

43. Les documents d'information relatifs à ce point de l'ordre du jour, UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.4 « Rapport méthodologique SIMPEER » et UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.5 « Rapport de la Réunion d'examen par les pairs, Nice (France), 27 avril 2017 » ont été présentés par le Secrétariat. Ces documents se concentrent sur le contexte, l'approche méthodologique et les résultats du test pilote SIMPEER 2016-2017.

44. Les Parties contractantes volontaires qui ont participé au test pilote SIMPEER en 2016-2017, à savoir la France, le Monténégro et le Maroc, ont été invitées à présenter leurs rapports nationaux, les résultats du test pilote dans leur pays et leurs propositions pour la prochaine édition du processus SIMPEER. Les conclusions générales formulées par les trois Parties contractantes sont reproduites à l'annexe VI.

45. La discussion interactive qui a suivi a porté sur la capitalisation, les moyens de renforcer la valeur ajoutée du SIMPEER, les possibilités de renforcement des capacités, ainsi que la voie à suivre pour le prochain exercice biennal. En particulier, il y a un souhait global de bâtir à partir du succès du premier exercice avec de nouvelles Parties contractantes volontaires, tout en continuant d'impliquer les trois Parties volontaires de la phase pilote 2016-2017. L'organisation d'ateliers régionaux sur les défis partagés et les questions d'intérêt commun, telles que la fiscalité environnementale, ou le jumelage bilatéral ont également été proposés, tout comme la conduite d'un exercice spécifique comparant les cibles des SNDD, de la SMDD 2016-2025 et des ODD, afin d'identifier les éventuelles lacunes et de clarifier ce qui relève de l'échelon national ou de responsabilités régionale ou mondiale.

Conclusions :

46. La CMDD a accueilli avec grand intérêt le travail effectué par le Secrétariat à travers le CAR/Plan Bleu, ainsi que les résultats très intéressants du test pilote SIMPEER.

47. En s'appuyant sur les retombées positives de l'édition pilote du SIMPEER et sur la base des présentations faites par les trois Parties contractantes volontaires impliquées dans le processus en 2016-2017 (la France, le Monténégro et le Maroc), la CMDD a recommandé de poursuivre la mise en œuvre du SIMPEER pendant le prochain exercice biennal, en tant qu'outil visant à renforcer les liens entre l'Agenda 2030 et ses ODD, les VNR présentés au HLPF, la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 et les SNDD. La CMDD a aussi recommandé de diffuser à tous les niveaux les résultats de cette activité novatrice et d'impliquer davantage les parties prenantes.

48. La CMDD a salué l'expression de l'intérêt de deux membres de la Commission représentant les Parties contractantes, à savoir l'Égypte et la Tunisie, à participer au SIMPEER au cours du prochain exercice biennal.

49. La CMDD a invité le Secrétariat à lancer un appel à manifestation d'intérêt afin d'identifier d'autres candidats, en particulier des rives septentrionales et orientales du bassin méditerranéen.

50. La CMDD a recommandé aux Parties contractantes de mobiliser des ressources suffisantes pour cette activité dans le Programme de travail et Budget 2018-2019 du PAM.

51. La CMDD a également recommandé d'impliquer les membres de la CMDD dans ce processus, en particulier ceux qui ne représentent pas les Parties contractantes, c'est-à-dire les parties prenantes. Une stratégie plus ciblée devrait être programmée pour diffuser à grande échelle les meilleures pratiques relatives à différents aspects de la mise en œuvre des SNDD et de la SMDD, ainsi que leurs liens avec les ODD.

C. Tableau de bord du développement durable en Méditerranée

52. Les documents de travail et d'information relatifs à ce point de l'ordre du jour, UNEP(DEPI)/MED WG.441/6 « Proposition de la liste d'indicateurs de la SMDD 2026-2025 » et UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.3 « Tableau de bord du développement durable en Méditerranée » ont été présentés par le Secrétariat par l'intermédiaire du CAR/Plan Bleu (M. Jean-Pierre Giraud).

53. Le Secrétariat a présenté le processus participatif mis en œuvre en 2016-2017 pour concevoir un nouveau tableau de bord du développement durable en Méditerranée et la liste d'indicateurs proposés de la SMDD.

54. Les membres de la CMDD ont ensuite été invités à commenter le projet de tableau de bord et la liste d'indicateurs proposés pour soumission à la Réunion des Points focaux du PAM et par la suite à la CdP 20.

55. La CMDD a estimé que le tableau de bord du développement durable en Méditerranée et les indicateurs proposés de la SMDD sont nécessaires pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025. Cet ensemble d'indicateurs devrait être renseigné par des données fiables, issues de sources d'information existantes et collectées à travers les canaux de notification existants, afin d'éviter les doubles emplois et une charge de rapportage inutile pour les Parties contractantes, en partenariat avec les parties prenantes concernées.

56. La CMDD a estimé que la liste d'indicateurs proposés était un document évolutif qui doit être continuellement évalué et actualisé afin de traiter les thèmes de la SMDD 2016-2025 de manière équilibrée, en fonction de l'avancement des travaux en cours, en synergie avec l'élaboration du cadre global d'indicateurs des ODD et la mise en œuvre à l'échelon national.

57. À cet égard, l'ensemble d'indicateurs devrait correspondre à des « indicateurs prioritaires » et pourrait être enrichi et/ou adapté à un stade ultérieur en fonction de la disponibilité de données fiables. D'autres indicateurs pertinents pourraient compléter ou remplacer ceux qui sont déjà répertoriés le cas échéant. Par exemple, la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation au développement durable (SMEDD) – qui correspond à une action recommandée par la SMDD 2016-2025 – est un processus qui devrait être suivi régulièrement car, sur la base du plan d'action de cette stratégie régionale, les Parties contractantes rapporteront sur les progrès réalisés à l'échelle nationale.

58. Le document de travail UNEP(DEPI)/MED WG.441/7 « Projet de feuille de route Med2050 – Vers une nouvelle étude prospective sur l'environnement et le développement en Méditerranée » a aussi été présenté par le Secrétariat par l'intermédiaire du Président du CAR/Plan Bleu, M. Thierry Lavoux. Il a rappelé que « *les scénarios et l'analyse prospective du développement à long terme* » (1.4.1) comptent parmi les produits clés indicatifs de la SMT et que le Programme de travail et Budget 2016-2017 du PAM (Décision IG.22/20) comprend une Activité principale spécifique 1.4.1.3 qui consiste à « *Élaborer une feuille de route pour la préparation du rapport Med2050* ».

59. La CMDD a estimé que le dernier exercice de prospective du PAM a été réalisé en 2005-2006, il y a plus de dix ans, et que le contexte socioéconomique, environnemental et de gouvernance en Méditerranée a complètement changé depuis. Il est donc essentiel d'inclure cette perspective de changements rapides dans les politiques du PAM. MED2050 devrait fournir des informations précieuses sur les développements futurs, sur la base de scénarios scientifiques et sur l'anticipation d'actions, afin de promouvoir le développement durable dans la région méditerranéenne.

Conclusions :

60. La CMDD a examiné la liste d'indicateurs proposés et émis un certain nombre de suggestions. À la suite des discussions, la CMDD a recommandé la liste d'indicateurs proposés (tels que présentés à l'annexe IV) pour soumission aux Points focaux du PAM et à la CdP 20 en vue de leur examen dans le cadre d'un projet de Décision relative à la SMDD 2016-2025 et au Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée.

61. De manière générale, la CMDD considère la liste d'indicateurs proposés comme un document évolutif qui devra être mis à jour périodiquement et amélioré à l'avenir, notamment en fonction des résultats de l'exercice de collecte de données en cours, afin de traiter les thèmes de la SMDD 2016-2025 de manière équilibrée.

62. Parallèlement à la discussion sur le Tableau de bord du développement durable en Méditerranée, la CMDD a exprimé le besoin d'une nouvelle analyse prospective et de nouveaux scénarios sur l'environnement et le développement durable dans la région, soulignant que les objectifs fixés pour 2025 sont très proches et qu'il est nécessaire d'envisager une vision à plus long terme (horizon 2050).

63. Un consensus s'est formé autour du projet de Feuille de route MED2050 présenté par le Secrétariat par l'intermédiaire du CAR/Plan Bleu ; la CMDD a estimé qu'il s'agissait d'un outil très utile.

64. La CMDD a invité l'Unité de coordination et le CAR/Plan Bleu à élaborer davantage le projet de Feuille de route MED2050 pour inclusion dans le Programme de travail 2018-2019 du PAM et pour soumission aux Points focaux nationaux du PAM lors de leur prochaine réunion (septembre 2017) et à la CdP 20 (décembre 2017).

65. La CMDD a également demandé d'accorder plus d'attention aux approches participatives dans le cadre de vastes consultations des parties prenantes, notamment à travers des moyens électronique (plateforme Internet), en plus d'impliquer les gouvernements nationaux.

D. Initiatives phares

E. Bonnes pratiques, actions nationales et régionales

66. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des initiatives phares de la SMDD et des actions régionales et nationales ont été présentés lors d'une session interactive.

67. La 17^e Réunion de la CMDD a examiné les initiatives phares en cours, ainsi que les bonnes pratiques et les actions nationales et régionales au titre des six objectifs de la SMDD 2016-2025.

68. Objectif 1 de la SMDD

La session a mis l'accent sur le Fonds d'affectation spéciale pour les aires marines protégées méditerranéennes (Fonds d'affectation spéciale pour les AMP) et sur l'objectif de 10 % fixé en matière de protection de la mer et de la côte méditerranéennes conformément à la cible 14.5 des ODD. Elle a été modérée par le WWF MedPo (M. Paolo Lombardi), qui a introduit une série de courtes présentations :

- Med-SDSN (Mme Christina Fossi) - *Projet Plastic-Busters - Incidence des déchets marins sur la biodiversité méditerranéenne ;*
- MedPAN (présentation réalisée par le Secrétariat pour le compte du MedPAN) - *Système des aires marines protégées de la Méditerranée : défis et priorités ;* et
- CAR/ASP (M. Khalil Attia) - *Le Fonds d'affectation spéciale pour les aires marines protégées méditerranéennes (Fonds d'affectation spéciale pour les AMP).*

Même si un effort majeur est nécessaire pour atteindre la cible de protection fixée à 10 %, le Fonds d'affectation spéciale pour les AMP a été formellement créé et pourrait devenir un outil essentiel pour financer une gestion innovante dans les AMP, faciliter la mise en place de nouvelles AMP et incorporer les financements nationaux. Des initiatives novatrices sont également nécessaires pour qu'une étape soit franchie dans le rétablissement de la pêche méditerranéenne.

Le rapport remis par le modérateur figure à l'annexe V.

69. Objectif 2 de la SMDD

La session a été modérée par le CEDARE (Mme Dahlia Kesseba), qui a introduit une brève présentation de l'UICN-Med (Mme Violeta Barrios) intitulée *Liste verte des aires protégées de l'UICN en Méditerranée - Progrès vers la mise en œuvre des initiatives phares de la SMDD.*

Considérée comme l'initiative phare au titre de l'Objectif 2 de la SMDD, la Liste verte de l'UICN vise à encourager, à mettre en place et à promouvoir des aires protégées efficaces, équitables et réussies. L'objectif principal est d'augmenter le nombre d'aires protégées qui sont gérées de manière efficace et équitable et de parvenir à des résultats en termes de conservation.

Le rapport remis par le modérateur figure à l'annexe V.

70. Objectif 3 de la SMDD

La session a été modérée par la CGLU (Mme Catherine Simo), qui a introduit les brèves présentations suivantes :

- MedCités (M. Oriol Barba) - *La boîte à outils pour des villes méditerranéennes durables* ; et
- Secrétariat - *Prix Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement (IEFCA)* (document d'information UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.6).

L'IEFCA est mis en œuvre par le Secrétariat, tandis que la boîte à outils pour des villes méditerranéennes durables bénéficie d'une proposition pertinente de MedCités en coopération avec d'autres partenaires.

L'IEFCA provient de la Décision IG.22/19 de la CdP 19. Les candidatures pertinentes adressées par 17 villes/municipalités méditerranéennes sont actuellement examinées par le comité technique en vue de l'attribution du prix lors d'un événement parallèle spécifique organisé en marge de la CdP 20. Parallèlement, s'appuyant sur les partenariats existants et les outils disponibles, MedCités est déterminé à élaborer la boîte à outils pour des villes méditerranéennes durables, qui devra être utilisée, adaptée et mise à jour par les autorités et les agences locales méditerranéennes.

Le rapport remis par le modérateur figure à l'annexe V.

71. Objectif 4 de la SMDD

La session a été modérée par le Centre MEPIELAN (Dr. Alexandros Kailis), qui a introduit une brève présentation du Professeur Wolfgang Cramer (conférencier invité) sur *Le Réseau méditerranéen d'experts sur les changements climatiques et environnementaux* (MedECC - document d'information UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.9).

Le Professeur Cramer a indiqué que le MedECC œuvre dans deux directions qui présentent un intérêt spécifique pour la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 et du Cadre régional d'adaptation aux changements climatiques à travers : i) la production d'évaluations améliorées et d'une synthèse complète des connaissances sur le changement global dans la région méditerranéenne ; et ii) la création d'une interface régionale science-politique sur les changements climatiques et autres changements environnementaux en Méditerranée.

Le rapport remis par le modérateur figure à l'annexe V.

72. Objectif 5 de la SMDD

La session a été modérée par le RAED (Dr. Emad Adly), qui a introduit les brèves présentations suivantes :

- ANIMA (Mme Zoé Luçon) - *Soutenir les réponses du secteur privé aux défis mondiaux liés au développement durable - Synergies entre la SMDD et deux initiatives menées par ANIMA* ;
- CAR/CPD (M. Matthew Lagod et M. Daniel Hires) - *L'entrepreneuriat vert, un levier financier crucial pour la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025.*

Le document d'information UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.7 a été présenté par le CAR/CPD, qui a exposé l'exemple réussi du programme SWITCH MED et le Prix de l'éco-conception de l'Agence des déchets de Catalogne. ANIMA a fait une présentation complémentaire sur le projet EDILE (Développement économique par l'autonomisation locale et inclusive), qui met au point des outils innovants, des indicateurs clés, des actions de réseautage et une approche de labélisation pour améliorer les impacts locaux des projets d'investissement dans les pays méditerranéens.

Le rapport remis par le modérateur figure à l'annexe V.

73. Objectif 6 de la SMDD

La session a été modérée par Malte (Dr. Marguerite Camilleri), qui a annoncé les brèves présentations suivantes :

- MIO-ECSDE (Mme Vasiliki Malotidi) - *La mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation au développement durable (SMEDD)* (document d'information UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.8) ; et
- UNECE (M. Theodore Koukis) - *La Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus)*.

La modératrice a noté que le thème de la gouvernance rattache le PNUE/PAM à d'autres organismes et cadres internationaux majeurs, tels que UNESCO et UNECE. Elle a également souligné que la région méditerranéenne dispose déjà de certains instruments avancés en matière de gouvernance, à l'instar de la SMDD 2016-2025 et de la SMEDD.

Le rapport remis par la modératrice figure à l'annexe V.

Discussion générale :

74. La CMDD a apprécié les présentations de ses membres et d'autres acteurs et a exprimé son soutien à la poursuite des activités en cours, notamment l'appui à l'entrepreneuriat vert dans la région, par exemple au moyen du programme SWITCH MED.

75. L'importance du rôle des parties prenantes dans l'initiation et la mobilisation du soutien aux initiatives de développement durable a également été soulignée. À cet égard, la CMDD a estimé que les initiatives phares de la SMDD et les actions ciblées devraient constituer l'axe prioritaire pour la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025.

76. La CMDD a exhorté les Parties contractantes, les membres de la Commission, les partenaires du PAM, le Secrétariat et d'autres acteurs à accroître leur appropriation pour la réalisation de la SMDD 2016-2025, en tant qu'opération collective, et à entreprendre des actions pour lancer les initiatives phares de la SMDD 2016-2025 qui ne sont pas encore mises en œuvre ou qui sont à un stade précoce de mise en œuvre. Ces initiatives sont listées ci-dessous :

- Objectif 3 de la SMDD : *Entreprendre des évaluations régionales des solutions à hautes et basses technologies mises en œuvre avec succès en vue de parvenir à une réduction des déchets, et procéder à des échanges de connaissances relatives à ces solutions ;*
- Objectif 5 de la SMDD : *Créer et promouvoir un Prix des entreprises méditerranéennes pour l'innovation environnementale ;*
- Objectif 5 de la SMDD : *Intégrer les principes de durabilité dans les marchés publics aux échelles nationale et locale ;*
- Objectif 6 de la SMDD : *Encourager l'adoption et la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement ;*
- Objectif 6 de la SMDD : *Développer des programmes de renforcement des capacités sur les questions liées à la mise en œuvre et au respect des obligations et accords relatifs à l'environnement, y compris les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques ;*
- Objectif 6 de la SMDD : *Mettre en place un système d'information intégré pour les pays méditerranéens, accessible au public, à travers un triumvirat composé de gouvernements nationaux, d'organisations internationales et du secteur privé pour rassembler et diffuser de façon transparente des informations sur l'état de l'environnement.*

Conclusions :

77. La CMDD s'est félicitée des efforts de ses membres et du Secrétariat pour la mise en œuvre des initiatives phares de la SMDD 2016-2025 et des actions régionales et nationales.

78. La CMDD a apprécié les présentations de ses membres et d'autres acteurs et a exprimé son soutien à la poursuite des activités en cours, à savoir :

- le Fonds d'affectation spéciale pour les aires marines protégées de la Méditerranée, avec des efforts et des synergies remarquables de la part du WWF Med Po, de Med-SDSN, du CAR/ASP et du MedPAN ;
- la « Liste verte des aires protégées de l'UICN » dans les États riverains pour évaluer l'efficacité des organismes de gestion des aires protégées, présentée par l'UICN-Med ;
- le Prix Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement (IEFCA), lancé en tant qu'édition pilote par le Secrétariat, avec l'appui du Gouvernement turc ;
- la création d'une boîte à outils pour des villes méditerranéennes durables, avec une proposition innovante et pertinente de MedCités pour mobiliser des ressources et les partenariats existants ;
- la mise en place d'un mécanisme régional d'interface science-politique sur le changement climatique, grâce à l'ambitieux et prometteur Réseau méditerranéen d'experts sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC) ;
- les activités du programme SWITCH MED et du CAR/CPD visant à favoriser les milieux de l'entrepreneuriat vert dans la région, ainsi que l'exemple réussi du prix de l'éco-conception pour les entreprises développé par l'Agence des déchets de Catalogne ;
- le projet EDILE (Développement économique par l'autonomisation locale et inclusive) pour améliorer les impacts locaux des projets d'investissement, présenté par ANIMA ;
- la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation au développement durable (SMEDD), diffusée par MIO-ECSDE ;
- la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, avec une présentation spécifique du représentant d'UNECE.

79. La CMDD a exhorté les Parties contractantes, les membres de la CMDD, les partenaires du PAM, le Secrétariat et d'autres acteurs à entreprendre des actions pour lancer les initiatives phares de la SMDD 2016-2025 qui ne sont pas encore mises en œuvre.

80. En ce qui concerne l'initiative phare portant sur un Prix des entreprises méditerranéennes pour l'innovation environnementale, la CMDD a salué l'expérience de l'Agence des déchets de Catalogne dans l'organisation d'un Prix sur l'éco-conception qui peut constituer une base solide pour cette initiative phare de la SMDD 2016-2025.

81. La CMDD a invité ses membres à fournir un soutien et un leadership solides dans la promotion de l'exécution des initiatives phares, en tant que contribution à la mise en œuvre de la SMDD et des ODD, et à faire connaître ces travaux dans les forums mondiaux et régionaux.

VI. Contribution de la CMDD à la CdP 20

82. Préparé conformément au caractère consultatif et au mandat de la CMDD, le document de travail relatif à ce point de l'ordre du jour, UNEP(DEPI)/MED WG.441/8 « Préparation de la CdP 20 » a été présenté par le Secrétariat.

83. Compte tenu de la décision du Bureau concernant le thème de la CdP 20, c'est-à-dire « *Mise en œuvre de l'ODD 14 dans le cadre de l'Agenda 2030, en mettant l'accent sur la pollution marine et la biodiversité* », les membres de la CMDD ont exprimé diverses propositions et suggestions en tant que contributions de la CMDD à la CdP 20.

84. Les opinions et recommandations suivantes ont été exprimées :

- La mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles est un moyen très important pour réaliser l'ODD 14 en Méditerranée, dans le cadre de la réalisation de l'Agenda 2030 à l'échelon régional. Il est également important, pour toutes les parties

prenantes, de travailler ensemble sous le couvert des cadres stratégiques régionaux communs, notamment la SMDD 2016-2025 et d'autres stratégies et plans d'action connexes tels que le Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée (Plan d'action CPD).

- Il est capital de s'assurer que tous les pays s'approprient et assurent le leadership politique des questions abordées par le thème de la CdP 20. Ces questions devraient être analysées sous l'angle de la gouvernance, en promouvant l'éducation et la recherche pour le développement durable. À cet égard, il est recommandé d'explorer de nouveaux concepts juridiques liés à la gouvernance tels que l'approche de la confiance du public, qui constitue une perspective juridique stimulante pour la mise en œuvre cohérente d'un certain nombre d'ODD.
- Les Parties contractantes sont encouragées à mettre à jour la législation nationale et les cadres politiques afin de tenir compte de manière adéquate des dispositions des conventions internationales et des accords multilatéraux environnementaux, ainsi que des engagements internationaux. L'objectif est de mettre l'ODD 14 au centre des programmes nationaux pour le développement durable dans les pays méditerranéens, à travers des méthodes innovantes pour la configuration institutionnelle et afin de favoriser les synergies entre différents ministères/départements, en impliquant effectivement les autorités locales, le secteur privé, la société civile, etc.
- Les Parties contractantes devraient aussi accroître les efforts visant à éliminer les cloisonnements et à renforcer la cohérence des politiques pour le développement durable, en consolidant les liens entre tous les secteurs politiques, ainsi que les efforts destinés à renforcer les synergies entre les différents cadres, initiatives et activités aux niveaux régional, sous-régional et national.
- La mise en œuvre de l'ODD 14 exige de prendre en compte une longue série de facteurs et d'impliquer un large éventail d'acteurs. En ce qui concerne le secteur privé, il a été constaté que les navires de croisière et le tourisme de croisière représentent des activités émergentes et croissantes qui doivent être mieux surveillées, notamment leurs impacts sur la pollution de l'air. Les nouvelles politiques et initiatives et les nouveaux instruments devraient se pencher sur la nécessité d'adapter les ports et les services portuaires à des sources d'énergie plus écologiques, ainsi que de prévoir des mesures de suivi.
- La pollution marine et sa réduction comportent plusieurs facettes, et les pressions et impacts cumulatifs de cette forme de pollution devraient être abordés de manière coordonnée et intégrée, en mobilisant les meilleures connaissances disponibles en matière de dépollution. Des solutions politiques doivent également être recherchées pour la planification territoriale durable, tant en mer (planification spatiale marine - PSM) que sur la côte (gestion intégrée des zones côtières - GIZC) et en favorisant une économie verte et bleue durable (y compris la gestion des déchets solides, le recyclage du plastique, etc.). La pollution de la mer par les déchets marins ou le plastique est un défi majeur en matière de santé des mers et le système du PAM doit l'examiner aussi sous l'angle socioéconomique.
- S'agissant de la biodiversité, il est important de prendre en compte deux très importants appels à l'action lancés ces 12 derniers mois en Méditerranée : i) la Déclaration de Tanger visant à étendre la Feuille de route des AMP ; et ii) la Déclaration de la Conférence MEDFISH4EVER de Malte appelant à des actions et à des efforts spécifiques pour rétablir les stocks de poissons et les écosystèmes marins. Il a aussi été recommandé d'améliorer les connaissances relatives à l'incidence des déchets marins/plastiques et d'établir le lien entre la santé des océans et la santé humaine. Il a également été suggéré d'aborder les défis concernant les espèces envahissantes liés aux impacts du changement climatique.
- La CdP 20 est aussi considérée comme une occasion idoine d'inviter les ministres à prendre des mesures en matière de gestion intégrée de l'information. Il est nécessaire de pourvoir les rapports d'évaluation (état de l'environnement et du développement, rapport sur la qualité, etc.) et les bases de données statistiques en tirant profit des développements émergents et des opportunités croissantes pour l'interface science-politique.

Conclusions :

85. À la lumière de la décision du Bureau des Parties contractantes pour le thème de la CdP 20, c'est-à-dire « Mise en œuvre de l'ODD 14 dans le cadre de l'Agenda 2030, en mettant l'accent sur la pollution marine et la biodiversité », les membres de la CMDD ont exprimé diverses propositions et suggestions en tant que contributions de la CMDD à la CdP 20.

86. Conformément aux Termes de référence de la CMDD qui stipulent que « *les recommandations de la CMDD seront présentées pour examen à la réunion des Parties contractantes après avoir été débattues lors de la réunion des Points focaux du PAM, aux fins de conseils en matière d'utilisation pratique et efficace de la SMDD et de mise en œuvre de la Convention de Barcelone et ses Protocoles* », la contribution de la CMDD à la CdP 20 est incluse dans le présent rapport qui sera soumis en tant que recommandations aux Points focaux nationaux du PAM pour examen en vue de la CdP 20.

87. Parmi les idées pertinentes soumises par les participants, la CMDD a souligné que les déchets marins et la pollution par le plastique doivent être considérés comme des défis majeurs pour la santé des mers. Ces questions, ainsi que les problèmes liés à la biodiversité et aux AMP, doivent être abordées sous l'angle socioéconomique et pas uniquement dans une perspective environnementale.

88. La CMDD a exhorté les Parties contractantes à confirmer leur soutien à la mise en œuvre et au suivi de la SMDD 2016-2025 et a insisté sur l'importance primordiale d'une mise en œuvre complète des initiatives phares et des actions régionales et nationales.

VII. Point 7 de l'ordre du jour : Prochaine réunion de la CMDD et toute autre question

89. La CMDD s'est félicitée de l'intérêt manifesté par le Monténégro qui souhaite accueillir la 18^e Réunion de la CMDD.

90. COMPSUD a suggéré « l'érosion côtière » comme possible thème à prendre en considération par le Comité de pilotage pour la prochaine réunion de la CMDD.

91. La CMDD a également discuté des éventuelles dates pour la tenue de la 18^e Réunion de la CMDD, prévue pour juin/juillet 2019.

Conclusions :

92. La CMDD a accepté avec reconnaissance l'offre faite par le Monténégro d'accueillir la 18^e Réunion de la CMDD.

93. Le Secrétariat informera les membres de la CMDD des dates de la 18^e Réunion de la CMDD dans les prochains mois.

VIII. Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

94. La CMDD a approuvé le projet de Conclusions et recommandations, qui sont présentées dans leur forme définitive dans le présent document.

IX. Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

95. La réunion a été clôturée par la Présidente du Comité de pilotage de la CMDD le jeudi 6 juillet 2017 à 12h30. L'allocation de clôture figure à l'annexe II.

Conclusions :

96. La CMDD a félicité et remercié son Comité de pilotage pour ses travaux et les orientations fournies au Secrétariat au cours de cet exercice biennal, ainsi que de sa contribution pour l'appropriation, la mise en œuvre et le suivi de la SMDD 2016-2025.

97. La CMDD a salué le Gouvernement grec pour l'organisation de la 17^e Réunion de la Commission.

98. La CMDD a suggéré à sa Présidente et au Secrétariat de tenir la prochaine réunion des Points focaux nationaux du PAM (septembre 2017) et la CdP 20 (décembre 2017) au fait de ses conclusions et de ses recommandations.

Annexe I
Liste des participants

Annexe I : Liste des participants**MEMBERS OF THE MCSD / MEMBRES DE LA CMDD**

ALBANIA / ALBANIE	<p>Ms. Ilda Shahu Expert on EIA, SEA and Environmental Standards Directory of Environment Ministry of Environment</p> <p>Tel: +355692964531 Email: Ilda.Shahu@moe.gov.al, ilda_shahu@hotmail.com</p>
ANIMA Investment Network (Cooperation platform for economic development in the Mediterranean)	<p>Ms. Zoé Luçon Key Partnership and Publication Director</p> <p>Tel: +334 9611 1817 Fax: +334 9611 6761 Email: Zoe.lucon@anima.coop</p>
Arab Network for Environment and Development (RAED)	<p>Dr. Emad Adly General Coordinator</p> <p>Tel: +202 2516 1519 Email: eadly@hotmail.com</p>
Association of Italian Local Agenda 21	<p>Mr. Emilio D'Alessio Spokesperson Agende 21 Locali Italiane</p> <p>Tel: +390 5920 9434 Email: emilio@dalessio.eu</p>
BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE HERZEGOVINE	<p>Mr. Tarik Kupusovic HEIS director MAP B&H FP and MCSD member</p> <p>Tel: +387 3320 7949 Fax: +387 3321 2466 Email: tarik.kupusovic@heis.ba</p>
Centre for Environment and Development for the Arab Region and Europe (CEDARE)	<p>Ms. Dahlia Abbas Kesseba Senior Regional Programme Specialist</p> <p>Tel: +2012 2217 8073 Email: dkesseba@yahoo.com</p>
Circle of Mediterranean Parliamentarians on Sustainable Development (COMPSUD)	<p>Dr. Dionysia Theodora Avgerinopoulou Chair</p> <p>Tel: +3069 4401 0141 Email: isidora2001@hotmail.com</p>

EGYPT / ÉGYPTE	<p>Ms. Gehan El Sakka Head of the Central Department of International Relation and Cooperation and Technical Support Egyptian Environmental Affairs Agency</p> <p>Tel: +201113357651 Email: gelsakka14@gmail.com</p>
FRANCE	<p>Mr. François Guerber General inspector for Environment and Sustainable Development Environments, resources and risks Ministry of Transition for Ecology and Solidarity</p> <p>Tel: +331 4081 2354 Email: francois.guerber@developpement-durable.gouv.fr</p>
GREECE / GRÈCE	<p>Ms. Baritaki Cristina Secretary General Hellenic Ministry of Environment and Energy</p> <p>Tel: +3021 0696 9850 Email: ch.baritaki@prv.ypeka.gr</p> <p>Ms. Maria Papaioannou National Expert Dept.of European and International Environmental Affairs Hellenic Ministry of Environment and Energy</p> <p>Tel: + 3021 0696 9313 Email: m.papaioannou@prv.ypeka.gr</p> <p>Mr. Nikolaos Mavrakis Head of the Department of European and International Environmental Affairs Hellenic Ministry of Environment And Energy</p> <p>Tel: +3021 0696 9900 Email: n.mavrakis@prv.ypeka.gr</p>
International Union for Conservation of Nature (IUCN) / Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)	<p>Ms. Violeta Barrios Species Programme Officer Mediterranean Species Programme Centre for Mediterranean Cooperation</p> <p>Tel: +349 5202 8430 Email: violeta.barrios@iucn.org</p>

ISRAEL / ISRAËL	<p>Ms. Rotem Shamay Head of Policy Planning Unit Ministry of Environmental Protection</p> <p>Tel: +972 2655 3851 Email: RotemSh@sviva.gov.il</p>
LIBYA / LIBYE	<p>Dr. Ali Elkekli Director Technical Cooperation & Consultation Environment General Authority</p> <p>Tel: +21 8219 1377 7246 Email: arelkekli@gmail.com</p>
MALTA / MALTE	<p>Dr. Marguerite Camilleri Unit Manager International Affairs Environment & Resources Authority</p> <p>Tel: +356 2292 3514 Email: marguerite.b.camilleri@era.org.mt</p>
Mediterranean Cities Network (MedCities)	<p>Mr. Oriol Barba Executive Director</p> <p>Tel: +349 3506 9351 Email: obarba@amb.cat, contact@medcities.org</p>
Mediterranean Information Office For Environment, Culture and Sustainable Development (MIO-ECSDE)	<p>Ms. Anastasia Roniotes Head Officer</p> <p>Tel: +30 210 3247490 Email: roniotes@mio-ecsde.org</p> <p>Ms. Vasiliki Malotidi Programme Officer</p> <p>Tel: +210 324 7490 Email: malotidi@mio-ecsde.org</p> <p>Dr. Thomais Vlachogianni Programme/Policy Officer</p> <p>Tel: +3021 0324 7490 Email: vlachogianni@mio-ecsde.org</p>
Mediterranean Programme for International Environmental Law and Negotiation (MEPIELAN) Centre	<p>Pr. Evangelos Raftopoulos Professor of International Law & International Environmental Law Founding Director, MEPIELAN Centre Director of Postgraduate Studies Panteion University of Athens UN Consultant</p>

	<p>Tel: +3021 0920 1841 Email: evanraft@otenet.gr</p> <p>Dr. Alexandros Kailis Researcher</p> <p>Tel: +3021 0931 0992 Email: alexkailis76@gmail.com</p> <p>Dr. Sokratis Konstantinos Zachos Researcher</p> <p>Tel: +3021 0920 1884 Email: socrateszachos@gmail.com</p>
Mediterranean Sustainable Development Solutions Network (Med-SDSN)	<p>Ms. Maria Cristina Fossi Professor Siena University</p> <p>Tel: +3932 0437 4459 Email: fossi@unisi.it</p>
MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO	<p>Ms. Marija Mijuskovic Division for Sustainable Development and Integrated Coastal Zone Management Ministry of Sustainable Development and Tourism</p> <p>Tel: +382 2044 6388 Email: marija.mijuskovic@mrt.gov.me</p>
MOROCCO / MAROC	<p>Mr. Rachid Firadi Head of International Cooperation Division Secretary of State In Charge of Sustainable Development</p> <p>Tel: +2125 3757 0640 Email: firadi@environnement.gov.ma, firadienvironnement@gmail.com</p>
SLOVENIA / SLOVÉNIE	<p>Mr. Mitja Bricelj Secretary Directorate for Water and Investments Ministry of the Environment and Spatial Planning</p> <p>Tel: +386 1478 7477 Email: mitja.bricelj@gov.si</p>
SPAIN / ESPAGNE	<p>Mr. Jorge Andreu Economic and Commercial Counsellor Embassy of Spain</p> <p>Tel: +3021 0724 6980</p>

	<p>Email: atenas@comercio.mineco.es, jjandreu@comercio.mineco.es</p> <p>Mr. Eduardo Obispo Market Analyst Economic and Commercial Office Embassy of Spain</p> <p>Tel: +3021 0724 6980 Email: atenas@comercio.mineco.es, eobispo@comercio.mineco.es</p> <p>Mr. Antonio Fajardo Economic And Commercial Officer Embassy of Spain</p> <p>Tel: +3021 0724 6980 Email: atenas@comercio.mineco.es, afajardo@comercio.mineco.es</p> <p>Ms. Maria Carillo Economic and Commercial Officer Economic and Commercial Office Embassy of Spain</p> <p>Tel: +3021 0724 6980 Email: mcarrillo@comercio.mineco.es</p>
TUNISIA / TUNISIE	<p>Mr. Lotfi Ben Said Director General Department of Sustainable Development Ministry of Local Affairs and the Environment</p> <p>Tel: +216 7024 3911 Email: b.said.lotfi@gmail.com</p>
TURKEY / TURQUIE	<p>Mr. Musa Rahmanlar Planning Expert Environment and Sustainable Development Dpt. Ministry of Development</p> <p>Tel: +9031 2294 6545 Email: mrahmanlar@dpt.gov.tr</p> <p>Ms. Nazlı Yenil Expert MED POL Focal Point of Turkey Marine and Coastal Management Department General Directorate of Environmental Management Ministry of Environment and Urbanization</p> <p>Tel: +9031 2586 3132 Email: nazli.yenal@csb.gov.tr</p>

Union for the Mediterranean (UfM) Secretariat / Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée(UpM)	Mr. Almotaz Abadi Managing Director Water and Environment Tel: +349 3521 4162 Email: almotaz.abadi@ufmsecretariat.org
United Cities and Local Governments (UCLG) - Mediterranean Commission / Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) - Commission méditerranéenne	Ms. Catherine Simo Project Officer Tel: +334 6966 3684 Email: c.simo@territoires-solidaires.fr
World Wide Fund for Nature – Mediterranean Programme Office (WWF MedPO)	Mr. Paolo Lombardi Director Tel: +3906 8449 7381 Fax: +390 6841 3866 Email: plombardi@wwfmedpo.org

**INVITED SPEAKERS AND INTERNATIONAL ORGANIZATIONS / INTERVENANTS
INVITES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

<p>United Nations Environment Programme (UNEP) / Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)</p>	<p>Ms. Janet Kabeberi-Macharia Head, Gender and Safeguards Unit, Policy and Programme Division</p> <p>Tel: +25 4762 5142 Email: janet.macharia@unep.org</p>
<p>Aarhus Convention Secretariat, Environment Division, United Nations Economic Commission for Europe (UNECE) / Secrétariat de la Convention Aarhus, Division Environnement, Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (UNECE)</p>	<p>Mr. Theodore Koukis Associate Environmental Affairs Officer</p> <p>Tel: +412 2917 1324 Email: theodore.koukis@unece.org</p>
<p>Mediterranean Institute for Biodiversity and Ecology / CNRS - France</p>	<p>Prof. Wolfgang Cramer Directeur de Recherche Mediterranean Institute for Biodiversity and Ecology</p> <p>Tel: +334 4290 8486 Email: wolfgang.cramer@imbe.fr</p>

OBSERVERS / OBSERVATEURS

European Environment Agency (EEA) / Agence Européenne pour l'environnement (AEE)	Ms. Cécile Roddier-Quefelec Project coordinator - ENI SEIS Support Mechanism South European neighborhood policy activities – Mediterranean area cooperation Tel: +45 3343 5940 Email: cecile.roddier-quefelec@eea.europa.eu
---	--

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION
AND COMPONENTS OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN /
SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE BARCELONE ET COMPOSANTES DU PLAN
D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

**UNEP/MAP
PNUE/PAM**

Mr. Gaetano Leone
Coordinator

Tel: +3021 0727 3101
Email: gaetano.leone@unep.org

Ms. Tatjana Hema
Deputy Coordinator

Tel: +3021 0727 3115
Email: tatjana.hema@unep.org

Mr. Ilias Mavroeidis
Programme Management Officer

Tel: +3021 0727 3132
Email: ilias.mavroeidis@unep.org

Mr. Julien Le Tellier
Programme Management Officer

Tel: +3021 0727 3133
Email: Julien.Letellier@unep.org

MED POL

Ms. Jelena Knezevic
Programme Management Officer

Tel: +3021 0727 3116
Email: Jelena.Knezevic@unep.org

**INFORMATION AND COMMUNICATION
REGIONAL ACTIVITY CENTRE
(INFO/RAC) / CENTRE D'ACTIVITES
REGIONALES POUR L'INFORMATION
ET LA COMMUNICATION (CAR/INFO)**

Ms. Giuseppina Monacelli
Director

Tel: +3906 5007 4471
Email: giuseppina.monacelli@isprambiente.it,
giuseppina.monacelli@info-rac.org

**PLAN BLEU REGIONAL ACTIVITY
CENTRE (BP/RAC) / CENTRE
D'ACTIVITES REGIONALES PLAN BLEU
(CAR/PB)**

Mr. Thierry Lavoux
President

Tel: +336 0703 8002
Email: t.lavoux@gmail.com

Mr. Jean-Pierre Giraud
Deputy General Secretary

Tel: +334 9238 7130
Fax: +334 9238 7131
Email: jpgiraud@planbleu.org

Mr. Spyridon Kouvelis

Senior Advisor

Tel: +3021 0362 2966

Email: skouvelis@hol.gr

**SPECIAL PROTECTED AREAS
REGIONAL ACTIVITY CENTRE
(SPA/RAC) / CENTRE D'ACTIVITES
REGIONALES POUR LES AIRES
SPECIALEMENT PROTEGEES
(CAR/ASP)**

Mr. Khalil Attia

Director

Tel: +216 7120 6465

Fax: +216 7120 6486

Email: director@rac-spa.org

**SUSTAINABLE CONSUMPTION AND
PRODUCTION REGIONAL ACTIVITY
CENTRE (SCP/RAC) / CENTRE
D'ACTIVITES REGIONALES POUR LA
CONSOMMATION ET LA PRODUCTION
DURABLES (CAR/CPD)**

Mr. Matthew Lagod

Project Manager

Tel: +349 3553 8784

Email: matthew.lagod@scprac.org

Mr. Daniel Hires

Project Manager

Tel: +346 1086 2982

Email: daniel.hires@scprac.org

Mr. Artur Nadcrinicinii

Associate Expert

Tel: +3469 3826 1829

Email: arturpas@gmail.com

Annexe II
Discours et allocutions de bienvenue

Allocution de bienvenue de la Secrétaire générale du ministère hellénique de l'Environnement et de l'Energie, Mme Christina Baritaki

Colleagues,

Esteemed guests, Mr Coordinator,

Ladies and Gentlemen,

It is our great honour and pleasure to host the 17th Meeting of the Mediterranean Commission on Sustainable Development in Athens. Despite the original planning for holding this Meeting in France, plans have changed and the Government of Greece and in particular our Ministry, the Ministry of Environment and Energy, has happily offered to host this Meeting, so here we are in Athens once again.

As the President of the Bureau of the Contracting Parties to the Barcelona Convention for the last 15 months, I had the privilege to gain a very good insight of the work that is being carried out by the MAP/Barcelona Convention system including its protocols, the various RACs, the Coordination Unit, its various components, and projects. This work with regard to promoting sustainable development on the regional level is of tremendous value and importance to translate the vague idea of promoting a model of development which is holistic and balanced, and which integrates all three dimensions – the social, the environmental and the economic – at the same time, in concrete and practical actions.

In particular now with Agenda 2030 and the Sustainable Development Goals adopted at the global level, this work of the MAP system becomes even more crucial, as a bridge between a global challenge and an opportunity at the national level to promote structural changes with positive impacts on local economies, environment and society.

In this context, the role of this Commission, the Mediterranean Commission on Sustainable Development (MCSDD) established already in 1995, is very important as it serves as an advisory body to the Contracting Parties and other regional actors to assist in their efforts to integrate environmental considerations in socioeconomic programmes and, in so doing, promoting sustainable development policies in the Mediterranean. It is also unique in its composition, with Contracting Parties and stakeholders participating on an equal footing.

Our region, is a pioneer also for its revised Strategy for Sustainable Development (MSSD) 2016-2025 that was elaborated by this Group and adopted in COP 19, here in Athens, in this very place, in February 2016.

During the next 2.5 days, you will discuss and provide your guidance and recommendations on important issues like:

- the implementation and monitoring of the MSSD 2016-2025 that sets the foundation and vision to integrate sustainability into the overall work of the MAP/Barcelona Convention system;
- the elaboration of a list of concrete indicators to measure progress in achieving the MSSD;
- innovative tools like the SIMPEER mechanism and its linkages to the global HLPF and VNR (Voluntary National Reviews) process;
- you will discuss key recent developments like the outcomes of the UN Ocean Conference that took place in New York, a month ago, where MAP participated very actively, and I also had the pleasure to personally participate;
- and finally you will also be providing your input to the preparations for COP 20, also taking into account the results of the recent Bureau Meeting that took place in Athens 2 weeks ago, regarding the theme of COP 20, that suggested to be the “Implementation of SDG 14 within the 2030 Agenda for Sustainable Development, with a Focus on Marine Pollution and Biodiversity”.

Unfortunately due to pressing commitments in the Ministry I am not able to attend the whole Meeting. I wish you every success in your discussions and deliberations and, once more, a very pleasant stay in Athens.

Allocution liminaire du Président sortant du Comité de pilotage de la CMDD, élu lors de la 16^e Réunion de la CMDD, à Marrakech (Maroc) en 2015, M. Rachid Firadi

Madame la Secrétaire générale du Ministère de l'Environnement de la Grèce

Monsieur le Coordinateur du Plan d'Action pour la Méditerranée

Mesdames et messieurs les membres de la CMDD, observateurs, intervenants et participants,

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur et un privilège pour moi d'ouvrir les travaux de la 17^{ème} Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable.

Je voudrais saisir cette opportunité pour vous souhaiter la bienvenue et surtout exprimer, au nom de la Commission, mes sincères remerciements au Gouvernement de la Grèce et son Ministère de l'Environnement, d'avoir accepté d'abriter cette réunion.

Mes remerciements vont également au Secrétariat de la Convention de Barcelone pour toutes les dispositions prises sur le plan technique et logistique pour l'organisation de cette réunion.

Mesdames et Messieurs ;

Les deux dernières années, au cours desquelles le Maroc a assuré la présidence de la CMDD, ont été marquées, à l'échelle globale, par l'adoption de décisions historiques dans le domaine de l'environnement et du développement durable avec une contribution très active de notre région à ces processus.

L'Agenda 2030 de développement durable et ses ODD, l'Accord de Paris sur le Climat, la COP22 sur le Climat à Marrakech et les MEDCOP de Marseille et de Tanger ont été des moments importants de mobilisation de la communauté internationale pour faire face aux défis du développement durable.

Cette dynamique globale a été mise à profit au niveau méditerranéen pour l'adoption de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD 2016-2025), lors de la 19^{ème} Conférence des Parties à la Convention de Barcelone, organisée à Athènes en février 2016. Une stratégie qui constitue un document d'orientation stratégique intégré permettant à tous les partenaires et parties prenantes de traduire l'Agenda 2030 et ses ODD aux échelles régionale, sous-régionale, nationale et locale.

La COP19 a aussi adopté la Réforme de la CMDD, portant son nombre de membres à 40, avec la création d'un nouveau groupe de parties prenantes, celui des Parlementaires. Cette réforme précise aussi le rôle, les modalités et les règles de fonctionnement de la Commission.

Je suis convaincu que cette adhésion élargie à la Commission, telle que décidée à la COP19, ouvre la voie à une opportunité plus large pour un dialogue multi-acteur constructif dans la Région, ce qui sera certainement bénéfique et productif pour les années à venir.

Je suis également très satisfait qu'à la fin de mon mandat, la CMDD assume pleinement le rôle important qui est le sien au sein du système PAM et dans la région méditerranéenne, pour un dialogue avancé sur les problématiques liées du développement durable.

Mesdames et Messieurs ;

En tant que président achevant son mandat de deux années, je suis très heureux que la mise en œuvre de la SMDD montre déjà des réalisations concrètes, comme nous allons le voir au cours de ces deux journées et demie de réunion.

Au-delà de la réforme constitutive de la Commission, cet exercice biennal 2016-2017 a été marqué par le lancement, de manière innovante, du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs, le SIMPEER, en tant que cadre d'amélioration et d'apprentissage mutuels pour promouvoir un dialogue entre les pays méditerranéens sur l'élaboration et la mise en œuvre des Stratégies nationales de développement durable (SNDD). Ce mécanisme d'examen par les pairs représente un incitatif important pour assurer l'examen des SNDD au regard de la SMDD 2016-2025 et de l'Agenda 2030.

Je voudrais, ici et aujourd'hui, remercier la France, le Monténégro et le Maroc qui se sont résolument portés volontaires pour participer à cette première édition du SIMPEER, tout en encourageant les autres Parties contractantes à s'engager dans ce processus au cours des années à venir. A cet égard, il est bon de noter que ce mécanisme de « Peer review » fait écho aux Examens volontaires nationaux du Forum politique de haut niveau des Nations Unies (HLPF). Je voudrais saisir cette opportunité pour féliciter le Secrétariat de la Convention de Barcelone et son Centre d'activités régionales Plan Bleu, pour l'excellent travail effectué pour mener à bien cette activité innovante du SIMPEER.

Cet exercice biennal a vu également, un certain nombre d'initiatives phares et actions régionales lancées. Néanmoins, il nous appartient d'engager des actions pour les faire aboutir et atteindre les cibles et objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés.

Nous pouvons, aussi nous réjouir du fait que, grâce aux efforts des Parties contractantes, des partenaires du PAM et du Secrétariat, la Région Méditerranée ait reçu une très haute attention lors de la récente Conférence des Nations Unies « Our Ocean » à New York, en lien avec la mise en œuvre de l'ODD 14.

Mesdames et Messieurs ;

À la fin de mon mandat, je voudrais exprimer ma satisfaction pour le professionnalisme et le soutien que j'ai reçu au cours des deux dernières années de la part de tous les membres de la CMDD et de son comité de pilotage.

Ces remerciements sont tout particulièrement adressés aux membres du Comité de pilotage 2016-2017 de la CMDD, à savoir le CEDARE, la Croatie, la Grèce, Malte, MedCités, le MIO-ECSDE et le Maroc.

Mes remerciements s'adressent aussi à l'Unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée et à son Coordinateur, M. Gaetano Leone, pour avoir mobilisé les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la Commission, et pour le recrutement d'un poste de Chargé de gestion de programme « Développement socio-économique durable » au sein du département Gouvernance du PAM. Nous nous réjouissons de ce recrutement dans la mesure où la Commission doit être soutenue par des ressources adéquates, avec un personnel à temps plein dédié au développement durable. Ces ressources sont fondamentales pour faciliter l'appropriation, la mise en œuvre et le suivi de la SMDD.

Chers Membres de la CMDD, cher collègues, la Commission a pris de l'ampleur grâce à l'adoption de la SMDD, la Réforme de la CMDD, le lancement du Mécanisme d'examen par les Pairs, et la préparation du nouveau tableau de bord méditerranéen du développement durable.

Il nous appartient, il vous appartient, de poursuivre ces efforts et de continuer de vous impliquer dans le travail de la Commission, en promouvant la SMDD et en œuvrant à sa mise en œuvre dans nos sphères d'influence respectives, et à travers nos programmes, projets et actions à tous les niveaux.

Avant de clore mon intervention, je souhaite exprimer mes meilleurs vœux de succès à la prochaine présidence de la Commission.

Merci encore pour la confiance que vous m'avez donnée.

Je vous souhaite une réunion fructueuse et pleine de succès et vous remercie de votre attention.

Allocution de bienvenue du Coordonnateur du PNUE/PAM, M. Gaetano Leone

Madam General Secretary Christina Baritaki,

Mr. Rachid Firadi, President of the MCSD Steering Committee,

Distinguished Members of the MCSD,

Directors of MAP Regional Activities Centres,

Distinguished Delegates,

Ladies and Gentlemen,

On behalf of the Mediterranean Action Plan and of the Barcelona Convention Secretariat, I welcome you warmly to the 17th Meeting of the Mediterranean Commission on Sustainable Development (MCSD).

I want to express our deep gratitude to the Government of Greece for their hospitality in this unique historical City of Athens, one of the world's oldest cities.

Athens, centre for the arts and philosophy, cradle of Western civilization, birthplace of democracy, was a powerful city-state during the Antiquity and its destiny was and is anchored to the sea and maritime affairs. Athens, which host the Coordinating Unit of the Mediterranean Action Plan since its creation, has a long and auspicious tradition of hosting important UN and Barcelona Convention processes, most recently the 19th Ordinary Meeting of the Contracting Parties to the Barcelona Convention (COP 19), in February 2016.

Madam Secretary-General, I wish to recall with deep appreciation the invaluable support that your country has consistently provided to the MAP and the important contributions that it has made to its success. I wish also to recall how our cooperation is fruitful and dynamic under your Presidency of the Bureau of the Contracting Parties to the Barcelona Convention during the current biennium 2016-2017.

Ladies and gentlemen,

After having celebrated its 40th anniversary in 2015-2016, the UNEP/MAP-Barcelona Convention system is still the unique institutional cooperation and environmental governance framework gathering the 21 Mediterranean countries and the European Union (EU), as Contracting Parties to the Barcelona Convention, for addressing common issues and challenges of environmental degradation and protecting marine and coastal ecosystems of the Mediterranean Sea. The UNEP/MAP-Barcelona Convention system is also a model for other regions and regional seas of the world.

The present period is crucial, sensitive and challenging for our region, which is characterized by rapid and profound changes: many Mediterranean countries face economic, social and political concerns and challenges. Our region presents significant environmental, political, and economic challenges, with ecosystems that continue to be under threats. The cumulative pressures are heavy on such limited and vulnerable resources, coastal zones and the marine environment. To ensure good environment status there is a need to focus on enhancing measures that reduce pressures on marine and coastal environment, to stop the decline of endangered species and ecosystem services, to promote resource efficiency and to enhance Sustainable Consumption and Production (SCP) practices.

The UNEP/MAP-Barcelona Convention system is also a relevant framework for regional cooperation towards peace, stability, and prosperity in the region. In other words, our mandate is still crucial, ambitious, and relevant towards a peaceful, prosperous and sustainable Mediterranean region, in which societies enjoy a high quality of life within healthy marine and coastal ecosystems.

The most recent Conference of the Parties to the Barcelona Convention, COP 19, confirmed that the UNEP/MAP-Barcelona Convention system continues to be a very relevant and effective regional instrument to implement sustainable development policies into concrete action on priorities agreed at regional and sub-regional levels. In addition to celebrating the 40th anniversary of the Convention,

COP 19 was important to confirm the relevance of the mandate and work of the MAP system, and the renewed confidence of its Contracting Parties and Partners.

At COP 19, a number of strategic documents and policy instruments were delivered, including the Mediterranean Strategy for Sustainable Development 2016-2025 (MSSD 2016-2025). The Contracting Parties to the Barcelona Convention adopted an ambitious and remarkable actionable agenda for a responsible use of our Mediterranean natural capital. A responsible use that preserves and enhances the health and productivity of the ecosystems – goods and services – while ensuring human dignity through decent livelihoods for our people and building strong and inclusive economies in our region.

Ladies and gentlemen,

The United Nations Conference on Sustainable Development (Rio+20) was followed up by the process on the development of the SDGs, with an unprecedented public engagement and intense involvement of UN Member States across the globe. This process came to an end in September 2015, with an agreed consensus by the UN General Assembly on “*Transforming Our World: The 2030 Agenda for Sustainable Development*” (the 2030 Agenda), with 17 Sustainable Development Goals (SDGs) and 169 targets.

The agreement on the SDGs has been a recognition of the interconnectivity of economic development and environment and of the opportunities offered by green and blue economy, with the first time specifically having an international development goal dedicated to the oceans; i.e. SDG 14. Half of the SDGs directly focuses on environmental issues or address the sustainability of natural resources: from poverty to food and agriculture, to water and sanitation, to energy, human settlements, SCP, climate change, oceans and terrestrial ecosystems. At the same time, over 86 of the targets concern environmental sustainability, including at least one in each of the 17 SDGs.

Regional and sub-regional frameworks are recognized by the 2030 Agenda as facilitating the effective translation of sustainable development policies into concrete action at the national level. Furthermore, the 2030 Agenda welcomes the cooperation of regional and sub-regional commissions and organizations for follow-up and review and encourages States to identify the most suitable regional forum in which to engage.

Created in 1996, the Mediterranean Commission on Sustainable development (MCSD) responds to these provisions. The MCSD is a unique consultative body, devised as a forum for dialogue, communications and proposals for the Contracting Parties to the Barcelona Convention. The Commission brings together, on an equal footing, representatives from the twenty-one riparian States around the Mediterranean and the European Community, and from six stakeholders groups

The Mediterranean region remains and must remain a frontrunner within the Regional Sea Conventions under UNEP auspices by implementing the SDGs. With the MSSD 2016-2025, the Mediterranean countries, under the guidance of the MCSD and supported by the Secretariat of the Barcelona Convention, managed to translate the 2030 Agenda and to adapt it into the regional context. By reviewing the MSSD, initially adopted in 2005, the MCSD put forward a transformative agenda that places the people and the natural capital at the centre: a sustainable development for all.

Allow me to note that the vision of the MTS – “*a healthy Mediterranean with marine and coastal ecosystems that are productive and biologically diverse contributing to sustainable development for the benefit of present and future generations*” – is inspired by the vision of the MSSD 2016-2025. The following elements of the MSSD 2016-2025 have contributed to the vision of the MTS 2016-2021: (a) Investing in environmental sustainability to achieve social and economic development, and (b) Addressing cross-cutting issues that lie in the interface between environment and development.

Both the approval of the MSSD 2016-2025 and the Reform of the MCSD provide a new impetus to the MCSD, which is a very important player in the UNEP/MAP-Barcelona Convention system, with a full and increasing support from the Secretariat after the recent recruitment of a Socio-Economic and Sustainable Development Programme Management Officer.

Ladies and Gentlemen,

Allow me to recall that today's meeting is very close from two major global events: (1) the UN Conference to Support the Implementation of SDG 14 (New York, United States, 5-9 June 2017); and (2) the High Level Policy Forum (HLPF), from 10 to 19 July 2017, including the three-day ministerial meeting of the forum from 17 to 19 July 2017.

“Human-induced problems have human-devised solutions. We know enough about the state of the ocean to act now and save it”. UN General Assembly President Peter Thompson's words with the two key messages of the Ocean Conference, noting that the state of the ocean is dire and any further decline would seriously jeopardize the world's chance to achieve not only SDG 14, but the entire 2030 Agenda.

The Ocean Conference was a unique event that primarily aimed to create high-level momentum for the implementation of SDG 14. The conference produced three outcomes: a Call for Action, a registry of voluntary commitments, and key messages from the partnership dialogues.

UNEP/MAP inputted all these outcomes, with specific input into the Call for Action through UN Environment, registration of voluntary commitments and providing input into the partnership dialogue concept papers.

As the outcome of the Conference, the Call for Action reaffirmed pre-existing commitments on sustainable development and resource mobilization in line with the 2030 Agenda. It underlined the urgency to take action and provided examples of strategies that can advance implementation toward individual targets and as such inspire action under existing frameworks. It highlighted the importance of regional cooperation, as well as the role of regional organizations to implement SDG 14 and enhance the 2030 Agenda.

The most significant result of the Conference, however may not be found in its formal outputs. Instead, it may be the awareness raised at the highest political level about the vital importance of the oceans and seas.

Looking ahead, the next session of the HLPF on Sustainable Development (10-19 July, 2017) is for many an obvious port of call to review progress on ocean health. Its thematic review of selected SDGs, including SDG 14, provides an opportunity for a more formal stocktaking of the activities presented during the conference and potentially an evaluation of their impact and remaining gaps. The review could also firmly “center” SDG 14 at the heart of implementation of the 2030 Agenda and further explore the linkages between the ocean and other SDGs.

The final Biodiversity in Areas Beyond National Jurisdiction (BBNJ) PrepCom session (also scheduled for July 2017 in New York) will also benefit from the momentum generated by the Ocean Conference, including the numerous reports on MPAs and on innovative capacity-building ideas and scientific cooperation. In addition to governments' and NGOs' calls to convene an intergovernmental conference to finalize and adopt a legally binding instrument on BBNJ, with a possible new ocean treaty to have “ambitious, measurable goals”, as well as “teeth and a vision”.

Finally, the Ocean Conference outcome will feed into the upcoming *Our Ocean* Conference to be held in October 2017, hosted by the EU and the Government of Malta, which will further register of commitments through which participants can not only communicate their actions but also track progress in implementation.

Recent and upcoming events of global dimension on oceans and marine issues represent all great opportunities in terms of visibility to promote the work of the UNEP/MAP-Barcelona Convention and of the MCSD, as well as the MSSD 2016-2025. They allow to highlight the importance of the regional dimension and of showcasing the Mediterranean region as an example for environmental governance.

Many opportunities were and are offered to increase visibility such as: the G7 Italian Presidency, which focused on the Mediterranean marine environment; the high-level Conference organized by France in February 2017 on “Mediterranean Plan for blue growth”; the 2017 *Our Ocean* Conference to be held in Malta in October 2017; the HLPF meetings to take place in New York by a couple of weeks; the third session of the United Nations Environment Assembly (UNEA-3), etc.

This sequence of events will be concluded by COP 20 in Tirana, Albania, in December 2017.

Ladies and Gentlemen,

The global and regional processes I have just mentioned are inspirational and will undoubtedly bear fruit in the next few months. This 17th Meeting of the MCSD is for you to inspire each other and discuss the progress done and next steps for the implementation and monitoring of the MSSD flagship initiatives and regional actions, towards achievement of key targets and the delivery of the Strategy. I am convinced that your fruitful dialogue will open paths for innovative measures and concrete actions to help facing today's sustainability challenges and shaping the economic development of tomorrow. I have no doubt that you will touch on new approaches and innovative ways in this regard. The Secretariat is committed to supporting the work of the MCSD, for our Sea, our Region, our People and our common future.

I extend my best wishes for a very productive meeting.

Discours de clôture de la Présidente de la CMDD, Mme Maria Papaioannou, ministère hellénique de l'Environnement et de l'Energie

It has been an extremely rich Meeting in terms of variety of discussions. It has also been a highly informative Meeting and discussions have been very fruitful. A lot of interesting comments, ideas and inputs have been raised and expressed, and wealth of information has been shared.

Many thanks to all the participants and to all the members of the Commission for their commitment, their important contributions and for all the comments and proposals made.

With this opportunity, let me once more stress that the MSSD and its implementation is a collective endeavour for all the Mediterranean stakeholders. It goes far beyond the responsibilities of the MAP Secretariat that is strenuously supporting the effort, from a practical as well as from a substantive point of view. Therefore it is important that everybody does their bit and contribute to its implementation through their respective work and activities.

We also need to benefit from opportunities like this one to communicate what we do in our own fields of work and raise awareness and visibility on our respective projects, initiatives and activities, because only through the exchange of information and the sharing of experiences can synergies be built. And only through synergies we can have results in practices and break down the silo mentality which, as mentioned several times during in our Meeting, is still the biggest challenge we have to face in our work, in order to move to truly integrated approaches, from policy design to policy implementation.

Let me warmly thank again, all the members of the Commission, Party and non-Party ones. Many sincere thanks also to the Secretariat, the Coordinator, the Deputy Coordinator, Ilias, Julien, Rena, Ellie, and all the rest of the colleagues in the Secretariat, for their invaluable support, guidance and excellent organisation of this Meeting.

Let me also welcome, once more, the new members of the Steering Committee - we are looking forward to a productive term and relying a lot on the experience of its members and also on the experience of previous members. And of course many thanks to the interpreters.

With this the Meeting is officially closed. Wishes to everybody for a safe journey home!

Annexe III
Ordre du jour

Annexe III : Ordre du jour

- | | |
|-----------------------------------|---|
| Point 1 de l'ordre du jour | Ouverture de la réunion |
| Point 2 de l'ordre du jour | Questions organisationnelles <ul style="list-style-type: none">a) Élection du Comité de pilotageb) Adoption de l'ordre du jour provisoirec) Organisation des travaux |
| Point 3 de l'ordre du jour | Rapport du Secrétariat sur les travaux et progrès réalisés pour la mise en œuvre des Recommandations de la 16^{ème} Réunion de la CMDD |
| Point 4 de l'ordre du jour | Du global au régional : mettre en œuvre l'Agenda 2030 et ses Objectifs de développement durable <ul style="list-style-type: none">a) Réflexion sur les développements globaux les plus récentsb) Considérations de durabilité dans le Programme de travail 2018-2019 du PAM |
| Point 5 de l'ordre du jour | Mise en œuvre et suivi de la SMDD 2016-2025 - Bonnes pratiques et défis rencontrés <ul style="list-style-type: none">a) Plan de mise en œuvre et de suivi de la SMDD 2016-2025b) Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) des stratégies nationales pour le développement durablec) Tableau de bord du développement durable en Méditerranéed) Initiatives pharese) Bonnes pratiques, actions nationales et régionales |
| Point 6 de l'ordre du jour | Contribution de la CMDD à la COP 20 |
| Point 7 de l'ordre du jour | Prochaine réunion de la CMDD et toute autre question |
| Point 8 de l'ordre du jour | Conclusions et recommandations |
| Point 9 de l'ordre du jour | Clôture de la réunion |

Annexe IV

Ensemble d'indicateurs pour le suivi de la SMDD 2016-2025

Liste révisée pendant la 17^e Réunion de la CMDD

Annexe IV : Ensemble d'indicateurs pour le suivi de la SMDD 2016-2025 - Liste révisée pendant la 17^e Réunion de la CMDD

N°	Objectif SMDD 2016-2025	Nom de l'indicateur
1	Global	Empreinte écologique
2	Global	Indice de Développement Humain
3	Global	Produit Intérieur Brut
4	Global	Taux d'alphabétisation des jeunes
5	Global	Ratio filles/garçon d'inscription dans l'enseignement primaire et secondaire
6	1	Nombres de ratifications et niveau de mise en conformité tels que reportés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone
7	1	Pourcentage d'aires marines et côtières protégées [sous juridiction nationale]
8	2	Indice d'efficacité de l'eau
9	2	Nombre d'aires protégées participant à la Liste Verte des Aires Protégées
10	2	Aide publique au développement et dépenses publiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes
11	2	Indice Global de Sécurité Alimentaire
12	2	Demande en eau, totale et par secteur, comparé au PIB
13	2	Part de la population ayant accès à une source d'eau améliorée (total, urbain, rural)
14	2	Part de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré (total, urbain, rural)
15	2	Proportion des produits agricoles de qualité et part des terres agricoles utilisées par l'agriculture biologique
16	2	Nombre d'espèces méditerranéennes menacées inscrites dans les documents juridiques
17	3	Proportion de la population urbaine ayant accès à un logement décent
18	3	Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
19	3	Déchets générés et traités par type de déchets et de traitement
20	4	Emissions de gaz à effet de serre (en relation avec le PIB)
21	4	Consommation d'énergie (en relation avec le PIB)
22	5	Intensité de matière de l'économie
23	6	Nombre de Stratégies Nationales de Développement Durable adoptées ou révisées [et nombre de révisions depuis la première édition]
24	6	Proportion de crédits bancaires alloués au secteur privé - Existence de systèmes de financement alternatifs utilisant le crédit bancaire
25	6	Dépenses publiques et privées pour la recherche et le développement en pourcentage du PIB
26	6	Mécanismes existants pour assurer la participation du public et l'accès aux publications environnementales

Annexe V:

Rapports de la session interactive axée sur les initiatives phares de la SMDD, les bonnes pratiques, les actions nationales et régionales dans le cadre du point 5 de l'ordre du jour

Annexe V : Rapports de la session interactive axée sur les initiatives phares de la SMDD, les bonnes pratiques, les actions nationales et régionales dans le cadre du point 5 de l'ordre du jour

Objectif 1 de la SMDD :

Initiative phare de l'Objectif 1 de la SMDD	Cible de l'Objectif 1 de la SMDD
Soutenir le fonds régional d'affectation spéciale pour les aires marines protégées méditerranéennes (en cours).	<ul style="list-style-type: none"> - <i>D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international, compte tenu des informations scientifiques disponibles les plus fiables (Cible 14.5 des ODD) ;</i> - <i>D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir une production durable maximale compte tenu des caractéristiques biologiques (Cible 14.4 des ODD).</i>

Le modérateur a remis le rapport suivant :

Le Fonds d'affectation spéciale pour les aires marines protégées méditerranéennes (Fonds d'affectation spéciale pour les AMP) progresse et a été formellement mis en place. Les donateurs publics et privés ont permis de démarrer le financement de projets pilotes. Le Fonds d'affectation spéciale pour les AMP pourrait devenir un outil essentiel pour financer une gestion innovante dans les AMP, faciliter la mise en place de nouvelles AMP et incorporer les financements nationaux. Les pays et les donateurs privés devraient s'engager à augmenter le capital du Fonds d'affectation spéciale pour les AMP.

Un effort majeur est nécessaire pour atteindre l'objectif de protection de 10 % des zones marines et côtières de la Méditerranée. Les contraintes en matière de mobilisation des ressources constituent le principal obstacle. Les pays méditerranéens et les institutions financières internationales devraient intensifier rapidement et considérablement l'investissement dans les AMP. Cet appel à l'investissement repose sur le rôle que les AMP peuvent et devraient jouer dans la protection du capital naturel, la prestation continue de services écosystémiques (y compris la productivité des ressources biologiques, le stockage du carbone, la protection des côtes, le soutien au tourisme, etc.), la gestion spatiale des ressources marines et la reconstitution des ressources halieutiques.

Des initiatives innovantes sont nécessaires pour qu'une étape soit franchie dans le rétablissement de la pêche méditerranéenne au cours des deux ou trois prochaines années. Ces initiatives innovantes peuvent découler : de l'adoption de plans de gestion écosystémique pluriannuels pour les ressources partagées (par exemple, les petits pélagiques dans l'Adriatique) ; de la mise en œuvre et de l'intensification rapides de la reconstitution des stocks d'espadons (adoptées par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique - ICCAT en 2016) ; de l'élimination de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) avec des mesures portuaires du ressort de l'État ; de l'adoption du système de surveillance des navires de pêche (Commission générale des pêches pour la Méditerranée - Plan régional de la CGPM pour lutter contre la pêche INDNR) ; et du suivi rapide de la mise en place des zones de pêche réglementées et des AMP dans les zones vulnérables pour les écosystèmes de pêche. La mise en œuvre rapide de la Déclaration MedFish4Ever est susceptible d'inverser la tendance du déclin des pêches. Enfin, les pays devraient adopter des plans d'urgence pour éliminer les sources de déchets marins et principalement les matières plastiques.

Objectif 2 de la SMDD

Initiative phare de l'Objectif 2 de la SMDD	Cible de l'Objectif 2 de la SMDD
Promouvoir la « Liste verte » (Congrès mondial des parcs de l'UICN) dans les États riverains pour évaluer l'efficacité des organes de gestion des parcs créés (en cours)	- <i>Prendre des mesures urgentes et significatives pour réduire la dégradation et la fragmentation des habitats naturels, stopper la perte de biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction, ainsi que prendre d'autres mesures si besoin d'ici à 2030 (Cible 15.5 des ODD).</i>

La modératrice a remis le rapport suivant :

La Liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN vise à encourager, à mettre en place et à promouvoir des aires protégées efficaces, équitables et réussies. L'objectif principal est d'augmenter le nombre d'aires protégées qui sont gérées de manière efficace et équitable et de parvenir à des résultats en termes de conservation.

La présentation s'est concentrée sur les aspects suivants :

- Les principales caractéristiques de la Liste verte : a) une norme mondiale pour la réussite de la conservation ; b) l'adaptabilité au contexte local d'un pays ou d'une région ; c) un engagement volontaire et des mesures incitatives pour améliorer les performances ; d) une procédure d'évaluation crédible garantie de façon indépendante ; et e) une reconnaissance mondiale des aires protégées et du personnel qui y veille.
- Les principales composantes des normes mondiales de la Liste verte : a) la bonne gouvernance ; b) une conception et une planification solides ; et c) une gestion efficace.
- Les sites qui désirent s'inscrire sur la Liste verte doivent faire valoir et respecter les critères mondiaux de l'UICN, à travers un processus à trois phases : a) la phase de demande ; b) la phase de candidature ; et c) la phase d'inscription sur la Liste verte.
- La création de Groupes d'évaluation par des experts (EAGL), qui sont des corps d'experts juridictionnels. Un EAGL est principalement chargé de s'assurer que la norme de la Liste verte est applicable dans sa juridiction et d'évaluer les aires protégées sur la base des indicateurs de la norme.
- Mme Barrios a partagé des faits et des chiffres importants à cet égard, y compris les noms des nouveaux pays méditerranéens souhaitant initier le processus de la Liste verte : l'Algérie, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie.

Le représentant de l'UICN a souligné la voie à suivre du point de vue de la Liste verte :

- Un projet de l'UE envisage d'ajouter les normes de la Liste verte de l'UICN à Natura 2000 (N2000) ;
- Les nouveaux pays qui ont postulé pour une inscription à la Liste verte bénéficieront d'un soutien pour la création d'un EAGL. Il s'agit de l'Algérie, de la Jordanie, du Maroc et de la Tunisie ;
- La formation des EAGL aux nouvelles exigences de gouvernance est déjà en cours ;
- Une réévaluation des sites précédents de la Liste verte sur la base des nouvelles normes est également en cours.

Le représentant de l'UICN a expliqué la flexibilité de la Liste verte en évoquant i) son adaptabilité à tous les pays et ii) sa nature volontaire et fiable.

La nécessité d'augmenter le nombre de pays partenaires, les engagements des aires protégées et les candidatures a été soulignée.

La présentation s'est terminée par une invitation à s'impliquer, en partageant les nombreuses façons de le faire : devenir membre de l'EAGL ; devenir un expert examinateur (participation à la définition des normes et des indicateurs de la Liste verte) ; et contribuer à la promotion de la Liste verte.

Les discussions ont été lancées après la présentation de l'UICN. La modératrice a encouragé les membres de la CMDD à contribuer à la noble cause de la conservation par plusieurs moyens :

- Renforcer leur engagement envers cette initiative phare en désignant leurs pays respectifs pour y participer ;
- Apporter leur expertise à la mise en œuvre des normes et des indicateurs de la Liste verte ;
- Promouvoir l'initiative Liste verte dans leur contexte local ;
- Intervenir en qualité d'experts examinateurs.

Objectif 3 de la SMDD

Initiative phare de l'Objectif 3 de la SMDD	Cible de l'Objectif 3 de la SMDD
<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le Prix Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement (IEFCA) (en cours) ; - Créer un ensemble d'outils urbains durables pour la Méditerranée, en vue de planifier des villes qui fonctionneront pour tous et afin de les rendre inclusives, sûres, résilientes et durables (proposition de MedCités) ; - Entreprendre des évaluations régionales des solutions à hautes et basses technologies mises en œuvre avec succès en vue de parvenir à une réduction des déchets, et procéder à des échanges de connaissances relatives à ces solutions. 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays (Cible 11.3 des ODD) ;</i> - <i>D'ici à 2030, réduire de manière significative la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation (Cible 12.5 des ODD).</i>

La modératrice a remis le rapport suivant :

Le Prix Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement (Prix Istanbul) renvoie à la fois à la Décision IG.22/19 de la CdP 19 et à l'une des initiatives phares de la SMDD. L'édition pilote est mise en œuvre par le Secrétariat, avec une contribution volontaire du Gouvernement de la Turquie. Le Prix Istanbul, qui sera décerné lors d'un événement parallèle spécifique en marge de la CdP 20, vise à reconnaître les efforts déployés par les autorités locales pour améliorer l'environnement et la qualité de vie et promouvoir le développement durable dans les villes côtières méditerranéennes. Il a aussi pour objectif d'encourager les autorités locales à progresser vers un avenir plus respectueux de l'environnement et de leur permettre de faire figure de modèles pour inspirer d'autres villes. Dix-sept candidatures pertinentes sont actuellement examinées par le comité technique, qui est constitué de représentants de chaque composante du PNUE/PAM et soutenu par trois experts éminents.

MedCités, en partenariat avec les membres de l'Urban Hub du Centre pour l'intégration en Méditerranéenne (CMI - Banque mondiale, Marseille, France) a généreusement proposé de développer la boîte à outils pour des villes méditerranéennes durables (initiative phare 3.2.5 de la SMDD). Cette initiative s'appuie sur les partenariats concernant les questions urbaines au niveau régional et vise à rassembler les différents outils existants dans une boîte à outils innovante qui devrait être utilisée, adaptée et mise à jour par les autorités locales et les acteurs urbains. MedCités a proposé de mobiliser ses propres ressources humaines et son réseau, en plus de ressources financières modestes, pour mettre au point cette boîte à outils. Une note conceptuelle et un plan de travail seront partagés avec la CMDD d'ici la fin de 2017. Au-delà de l'Urban Hub du CMI, les membres de la CMDD et d'autres partenaires pourraient évidemment prendre part au processus, car la valeur ajoutée de l'initiative consiste à mutualiser les efforts à travers une activité de partage des connaissances.

Objectif 4 de la SMDD

Initiative phare de l'Objectif 4 de la SMDD	Cible de l'Objectif 4 de la SMDD
Créer un mécanisme régional d'interface science-politique approuvé par toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, en vue de préparer des évaluations scientifiques régionales consolidées et des orientations sur les tendances du changement climatique, les impacts et les options en matière d'adaptation et d'atténuation.	NA

Le modérateur a remis le rapport suivant :

La session a souligné l'importance d'établir un mécanisme institutionnalisé d'interface science-politique sur les changements climatiques et environnementaux dans le système de gouvernance méditerranéenne. Ce mécanisme contribuera de manière significative à la consolidation et à l'amélioration des meilleures connaissances scientifiques disponibles sur le changement climatique en Méditerranée et au perfectionnement du dialogue à travers des synergies entre la communauté scientifique et les décideurs.

Suite à la présentation du Prof. Wolfgang Cramer sur les objectifs et les travaux du Réseau méditerranéen d'experts sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC) et à la discussion avec les membres de la CMDD, le modérateur a résumé comme suit les principaux facteurs favorisant l'efficacité des mécanismes d'interface science-politique :

- Le mécanisme d'interface science-politique sur le changement climatique devrait produire des évaluations scientifiques intégrées et consolidées basées sur des méthodologies communes et des critères scientifiques concrets ;
- L'analyse scientifique et les rapports sur les risques liés au changement climatique devraient être rattachés à un large éventail de questions et aux aspects liés aux ODD (par exemple, développement, santé, alimentation, sécurité) ;
- Les connaissances scientifiques et les données devraient être produites et mises à jour par des processus d'examen transparents, indépendants, multi et interdisciplinaires ;
- L'apport d'un mécanisme régional d'interface science-politique doit être pertinent et répondre aux besoins et aux préoccupations des décideurs afin d'être politiquement fiable et approuvé.

Objectif 5 de la SMDD

Initiative phare de l'Objectif 5 de la SMDD	Cible de l'Objectif 5 de la SMDD
- Créer et promouvoir un Prix des entreprises méditerranéennes pour l'innovation environnementale ; - Intégrer les principes de durabilité dans les marchés publics aux échelles nationale et locale.	<i>D'ici à 2025, la majorité des pays méditerranéens sont engagés dans des programmes de marchés publics verts ou durables.</i>

Le modérateur a remis le rapport suivant :

Le panel a mis en exergue deux initiatives réussies en matière d'entrepreneuriat et de marchés publics verts. Les études de cas ont réussi à créer un vaste réseau de « switchers » et d'acteurs impliqués dans ces initiatives. La question de la nécessité de soutenir et d'élargir les connaissances et les expériences acquises tout au long de la coopération conjointe entre les membres de la CMDD devrait être abordée par la mobilisation des ressources afin d'étendre le rôle des initiatives, en particulier celui du programme SWITCH MED qui prendra fin au cours de l'année à venir.

Les marchés publics verts constituent un élément crucial pour assurer la durabilité au niveau national et local. La promotion d'un Prix des entreprises méditerranéennes pour l'innovation environnementale est soutenue par les membres de la CMDD, qui se sont félicités de la proposition (en nature) de créer un prix qui sera décerné aux entrepreneurs pour leurs efforts en matière de verdissement des

entreprises. La cible « *d'ici à 2025, la majorité des pays méditerranéens sont engagés dans des programmes de marchés publics verts ou durables* » est un défi qui pourrait être relevé si toutes les parties prenantes s'engagent à plaider en faveur de cet objectif en créant les conditions propices à sa réalisation, en mobilisant les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités et en suivant cette mise en œuvre.

Objectif 6 de la SMDD

Initiative phare de l'Objectif 6 de la SMDD	Cible de l'Objectif 6 de la SMDD
<ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'adoption et la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (en cours) - Développer des programmes de renforcement des capacités sur les questions liées à la mise en œuvre et au respect des obligations et accords relatifs à l'environnement, y compris les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques ; - Mettre en place un système d'information intégré pour les pays méditerranéens, accessible au public, à travers un triumvirat composé de gouvernements nationaux, d'organisations internationales et du secteur privé pour rassembler et diffuser de façon transparente des informations sur l'état de l'environnement 	<p><i>D'ici à 2025, deux tiers des pays méditerranéens ont accédé à la Convention d'Aarhus</i></p>

La modératrice a remis le rapport suivant :

MIO-ECSDE a présenté les progrès dans la mise en œuvre de la SMEDD qui a été élaborée dans le cadre d'un processus très inclusif. Cette stratégie a été approuvée en avril 2014 par la réunion des Ministres de l'Environnement de l'Union pour la Méditerranée (UpM). Le but de la stratégie est d'intégrer l'éducation au développement durable (EDD) dans l'éducation informelle, non formelle et formelle à tous les niveaux. MIO-ECSDE a informé la réunion qu'il existe un plan d'action accompagnant la stratégie et qu'un Comité de pilotage méditerranéen a été créé, constitué notamment du PNUE/PAM, de l'UNESCO, de la Ligue des États arabes, d'UNECE, de Malte, de Chypre et de la Jordanie. Des événements nationaux seront également organisés avec les parties prenantes dans le cadre du projet SWIM.

Le représentant du Secrétariat de la Convention d'Aarhus d'UNECE a commencé par observer que la CMDD fait quasiment partie de la « famille Aarhus » en ce qu'elle fixe déjà des objectifs similaires aux principes de la Convention d'Aarhus. Il a indiqué qu'il souhaiterait que de nouvelles discussions soient tenues sur les moyens de coopérer avec la CMDD et ses membres. Il a ensuite noté que la Convention d'Aarhus est pertinente pour un certain nombre de défis, du changement climatique à la réduction des risques de catastrophe, car un public plus instruit et informé peut mieux affronter ces risques. Le représentant du Secrétariat de la Convention d'Aarhus a fait valoir que la signature de la Convention envoie un bon message sur l'engagement du gouvernement en faveur de la bonne gouvernance. La Convention est particulièrement pertinente vis-à-vis de l'ODD 16. Toutefois, vu qu'elle se concentre sur des questions transversales, elle est également pertinente pour d'autres ODD. Il a en outre déclaré qu'un certain nombre de pays méditerranéens sont déjà Parties à la Convention et que d'autres pays, tels que le Maroc, la Tunisie et l'Égypte, collaborent déjà avec le Secrétariat de la Convention d'Aarhus. Pour conclure, il a noté que tous les États membres de l'ONU pouvaient être signataires de la Convention. Enfin, il a déclaré que les non Parties sont invitées à assister aux activités de la Convention d'Aarhus, ainsi qu'aux réunions des Parties (des fonds sont disponibles pour les pays qui ne sont pas des Parties contractantes).

Au cours de la discussion qui a suivi, le CAR/INFO et l'AEE ont informé la réunion du projet ENI-SEIS, qui est étroitement lié au Système d'information partagé sur l'environnement. L'objectif du projet est de rendre les données et les indicateurs plus visibles. Il exige un haut niveau de renforcement des capacités en ce qui concerne les statistiques, les infrastructures et les indicateurs. Le projet traite de la coordination des données et se concentre sur les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée et des Balkans.

Le Centre MEPIELAN a ensuite indiqué que, dans le domaine de la gouvernance, en coopération avec le PNUE/PAM et le Centre pour l'environnement, l'énergie et la gouvernance des ressources naturelles (C-EENRG, Université de Cambridge, Royaume-Uni), il établissait un programme pionnier de niveau master en « Gouvernance durable dans la région méditerranéenne », également lié aux ODD et ayant de multiples effets de soutien (éducatif, compréhension interdisciplinaire, mise en réseau, visibilité). Il a aussi mentionné le Projet sur l'approche de la confiance du public, développé en coopération avec le Centre mondial de surveillance de la conservation de l'ONU Environnement (Cambridge, Royaume-Uni) et le C-EENRG, approche qui peut être discutée et testée en tant que réponse politique et de droit international innovante à la gouvernance de la durabilité contribuant à la SMDD 2016-2025 et au système de la Convention de Barcelone.

L'Association italienne pour l'Agenda 21 local a annoncé qu'elle mène un projet LIFE+ avec les autorités locales, les petites et moyennes entreprises (PME) et les assureurs afin de prévenir les dommages causés par des événements extrêmes tels que les inondations. Le projet mettra au point un outil pour évaluer le risque de dommages causés par ces événements et élaborera un plan pour chaque entreprise impliquée. « *DERRIS (<http://www.derris.eu/fr>) est le premier projet européen qui implique l'administration publique et les PME dans la réduction des risques découlant des événements météorologiques extrêmes, grâce à des partenariats public-privé entre assureurs, autorités publiques et entreprises. Le projet pilote Derris a été lancé dans la ville de Turin et a impliqué 30 PME locales. Son approche très innovante est facilement transposable dans le bassin méditerranéen* ».

En guise de conclusion, la modératrice a noté que le thème de la gouvernance relie le PNUE/PAM à d'autres organismes et cadres internationaux majeurs tels que l'UNESCO et l'UNECE. Elle a également souligné que la région méditerranéenne dispose déjà de certains instruments avancés en matière de gouvernance, à l'instar de la SMDD 2016-2025 et de la SMEDD. À cet égard, les progrès réalisés en ce qui concerne les initiatives phares sur le renforcement des capacités et sur la gouvernance/la conformité par le biais de MEPIELAN, et sur les systèmes d'information partagés par le CAR/INFO et l'AEE, sont également remarquables. Elle a enfin encouragé les membres de la CMDD à entrer en contact avec le Secrétariat de la Convention d'Aarhus.

Annexe VI : Conclusions générales des trois Parties contractantes volontaires ayant participé à la phase pilote 2016-2017 du SIMPEER

Annexe VI : Conclusions générales des trois Parties contractantes volontaires ayant participé à la phase pilote 2016-2017 du SIMPEER

Recommandations pour les prochaines étapes de la mise en œuvre du SIMPEER :

- Un exercice très riche à poursuivre, dans l'intérêt des Parties contractantes et pour le renforcement du PAM ;
- Une méthode pour les prochains exercices qui implique les trois pays volontaires de la phase pilote 2016-2017 et les trois pays volontaires pour le prochain biennium 2018-2019, en assurant un équilibre géographique entre les sous-régions de la Méditerranée ;
- Le parrainage et la coopération entre tous les pays volontaires (2016-2017 et 2018-2019) ;
- Le jumelage entre les pays et des moyens de facilitation pour poursuivre les échanges de manière plus opérationnelle sur des thèmes d'intérêt commun identifiés : par exemple, intégration des trois dimensions du développement durable; synergie entre SNDD et ODD, ou entre SNDD et l'Accord de Paris ; déclinaison territoriale/locale dans les pays de grande taille ; fiscalité environnementale ;
- Augmenter le nombre de pays qui participent (comparabilité) ;
- Des liens opérationnels entre SIMPEER et VNR/HLPF (les pays qui participent aux deux processus) ;
- Améliorer les synergies avec les processus de l'UE pour intégrer l'Agenda 2030 dans les politiques internes et externes de l'UE, notamment en ce qui concerne le cadre des indicateurs du développement durable (EUROSTAT) ;
- D'autres travaux préparatoires et de reformulation de lignes directrices pour mieux aligner les objectifs de la SMDD 2016-2025 avec les ODD (en termes d'objectifs et d'indicateurs intersectoriels) ;
- SIMPEER ne doit pas être considéré et réalisé comme un audit purement externe: SIMPEER devrait se lancer sur l'interface entre un audit externe et un processus national impliquant des représentants nationaux qui ont une connaissance approfondie des éléments positifs et négatifs des efforts nationaux et mis en place ;
- L'équipe d'experts devrait aussi inclure les représentants des pays qui ont déjà participé au processus SIMPEER ;
- Améliorer les capacités du Secrétariat du PNUE/PAM pour la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 et le fonctionnement de la CMDD ;
- Accroître l'intérêt des pays pour le financement du SIMPEER, ainsi que l'intérêt des entreprises et du secteur bancaire.